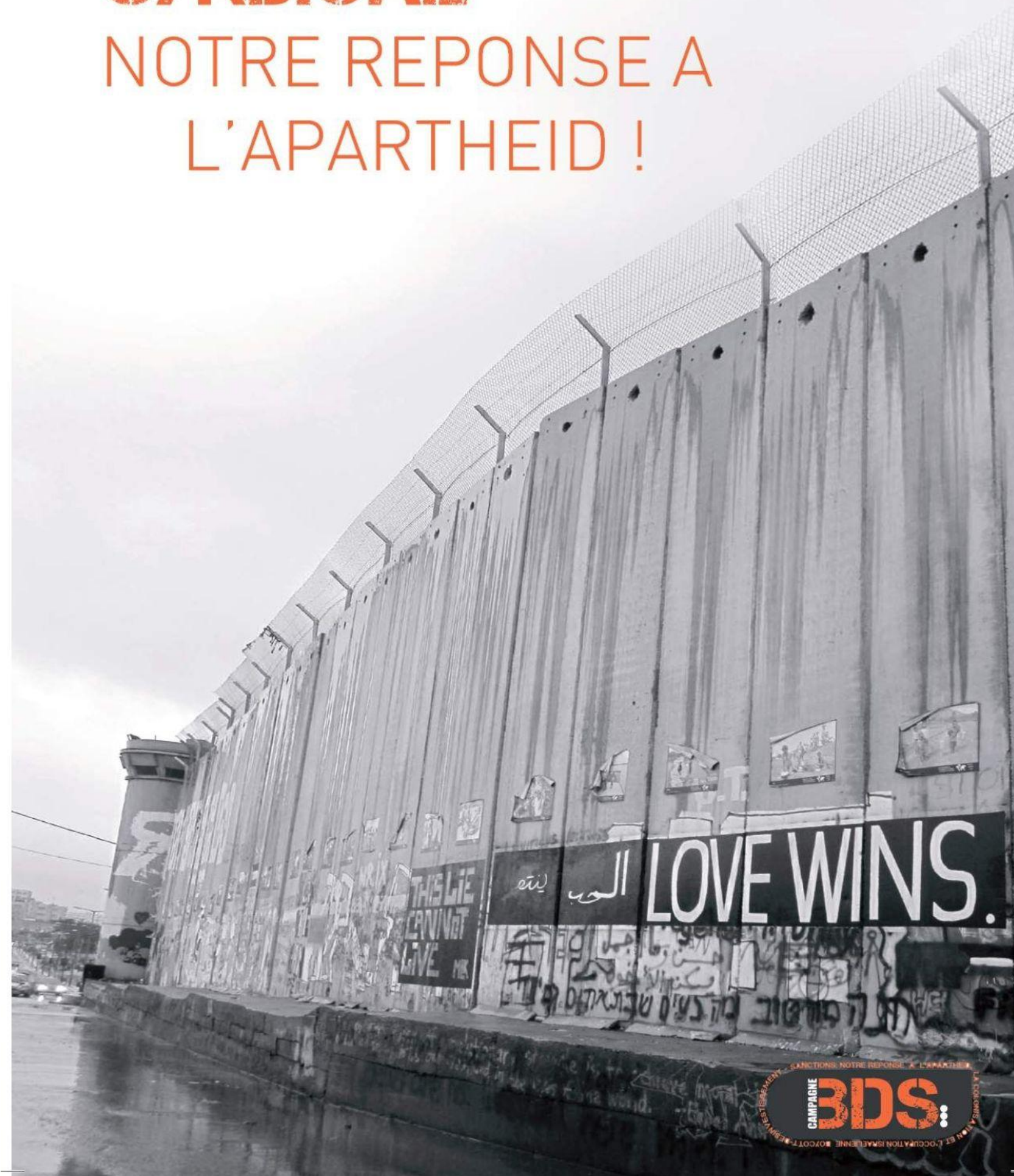


LE BDS SYNDICAL

NOTRE REPONSE A L'APARTHEID !



LES SYNDICATS
CAMPAGNE
BDS
BOYCOTT
SANCTIONS: NOTRE REPONSE A L'APARTHEID
L'OCUPATION ISRAËLIENNE

LA CAMPAGNE BDS
Réponse pacifiste à l'impunité d'Israël

CISJORDANIE
Un territoire étranglé par la colonisation
PAROLES DE PALESTINIENS

JERUSALEM
Une ville au centre du conflit colonial
PAROLES DE PALESTINIENS

S
O
M

■
M
A
I
R
E

LES PALESTINIENS DE 1948

PAROLES DE PALESTINIENS



LE PAYSAGE SYNDICAL
israélien et palestinien

**EXPRESSION
DES ORGANISATIONS
SYNDICALES**



LE BDS SYNDICAL
Les droits bafoués des palestiniens

Appel de BDS
Appel des syndicats palestiniens
En tant que syndicaliste, comment agir maintenant?



LA CAMPAGNE BDS

Réponse pacifiste à l'impunité d'Israël

BDS

BOYCOTT - DÉSinVESTISSEMENT - SANCTIONS

En 2005, 171 organisations représentant toute la société civile palestinienne lancent un appel international au boycott, aux sanctions et aux désinvestissements contre Israël jusqu'à ce que soit appliqué le droit international et les principes universels des droits de l'homme, c'est-à-dire:

- La fin de l'occupation et de la colonisation de toutes les terres arabes, comme l'exigent les nombreuses résolutions de l'ONU.

- Le démantèlement du Mur illégal au regard de la Cour Internationale de justice.

- La reconnaissance des droits fondamentaux des citoyens arabo-palestiniens d'Israël à une égalité absolue.

- Le droit au retour des réfugiés palestiniens, comme stipulé dans la résolution 194 de l'ONU.

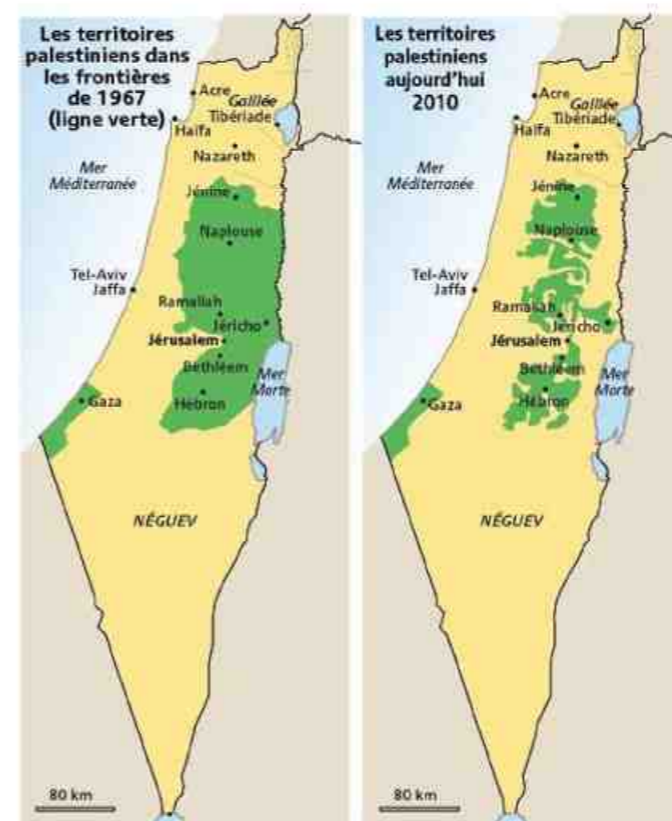
Aujourd'hui le Boycott National Committee (BNC, en français le « Comité National Palestinien ») à l'origine de cet appel, regroupe plus de 400 organisations palestiniennes, partis politiques, syndicats et ONG ; ce qui confère à cet appel une représentation réelle de la société civile palestinienne. Plus important encore est le fait qu'on y trouve les associations des 3 composantes du peuple palestinien : Palestiniens sous occupation et blocus (Cis-jordanie et Gaza) ; Palestiniens de 48 (Palestiniens d'Israël) et Palestiniens Réfugiés (de l'intérieur comme de l'extérieur). A ce titre on peut dire que cet Appel est non seulement représentatif de la société ci-

vile palestinienne mais qu'il est largement représentatif du Peuple Palestinien dont il représente et rassemble les trois composantes éclatées.

Partout dans le monde se mettent en place des campagnes pacifistes BDS. Face à l'impunité d'Israël, c'est à nous société civile, syndicalistes, militants politiques et associatifs, de faire pression sur nos gouvernements pour que cesse enfin la politique destructrice d'Israël, pour que le droit international soit respecté et les droits des Palestiniens reconnus.



La palestine du début du 20e siècle à aujourd'hui



La palestine du début du 20e siècle à aujourd'hui

L'objectif de cette brochure est d'informer sur les conditions de travail des différentes composantes de la société palestinienne:

- TRAVAILLEURS PALESTINIENS EN TERRITOIRES OCCUPÉS
- TRAVAILLEURS PALESTINIENS VIVANT À JÉRUSALEM
- TRAVAILLEURS PALESTINIENS DE NATIONALITÉ ISRAÉLIENNE

Malheureusement il est aujourd'hui très difficile voire impossible de se rendre à Gaza. Et c'est pour cela que vous ne trouverez pas de témoignage direct dans ces quelques pages sur la situation des travailleurs gazaouis. Les témoignages des travailleurs Palestiniens ont la plupart du temps été anonymés pour des raisons évidentes de protection contre d'éventuelles représailles.

Ces témoignages, ces chiffres, ces analyses montrent qu'il existe, à présent encore, des différences entre les travailleurs israéliens et palestiniens. Face à ces discriminations de plus en plus nombreuses, des associations israéliennes et palestiniennes tentent de se faire entendre, mais leur appel doit être amplifié, les travailleurs du monde entier doivent s'y joindre. La campagne BDS France vous propose différents moyens d'actions et notamment d'adopter une motion syndicale de soutien chaque fois que cela est possible, vous la trouverez en annexe de la brochure.

PARTIE I

CISJORDANIE

UN TERRITOIRE ÉTRANGLÉ PAR LA COLONISATION ISRAÉLIENNE

- I.I. Les camps de réfugiés**
- I.II. Une économie sous le joug colonial**
- I.III. Les conditions de travail
des palestiniens de Cisjordanie**

Paroles de palestiniens

**Le point sur Gaza
une prison à ciel ouvert**



PARTIE I

CISJORDANIE

UN TERRITOIRE ÉTRANGLÉ PAR LA COLONISATION ISRAËLIENNE

La Cisjordanie est un territoire de 5 860 km² ayant des frontières communes avec Israël et la Jordanie. Il y a 3,4 millions de Palestiniens en Cisjordanie et plus de 500 000 colons israéliens. Il y a 149 colonies en Cisjordanie, construites illégalement depuis 1967 (ce chiffre inclut les colonies de Jérusalem-est), reliées par des routes réservées aux colons qui fragmentent le territoire et des check-points qui rendent très difficiles les déplacements des populations palestiniennes. Depuis la signature des accords d'Oslo en 1993, la population des colons est passée de 268 000 à 519 000 en 2010, soit une augmentation de plus de 50%. Les accords d'Oslo imposent un découpage kafkaïen qui empêche toute unité géographique de la Cisjordanie:

- **les zones A** sous contrôle de l'Autorité palestinienne (principalement les centres ville des agglomérations palestiniennes),

- **les zones B**, sous double tutelle, israélienne et palestinienne, les zones A et B représentent seulement 40% du territoire

- **les zones C** regroupant 60% du territoire de Cisjordanie placées sous contrôle et autorité militaire d'Israël.

De plus, la construction du Mur a entraîné la confiscation par Israël de 9,5% supplémentaire du territoire cisjordanien.



La Cisjordanie, un territoire étranglé par la colonisation Israélienne

Les camps de réfugiés

Plus de 176 000 Palestiniens vivent dans 19 camps officiels de réfugiés disséminés sur l'ensemble de la Cisjordanie. Mis en place au lendemain de la Nakba en 1948, puis au lendemain de la guerre de 1967, les populations palestiniennes ont fui les massacres et les exactions des milices puis de l'armée israélienne, et se sont installées dans des tentes en attendant de pouvoir revenir chez elles. Soixante-quatre ans plus tard, pour les premiers réfugiés, 45 ans pour les seconds, les tentes sont devenues des abris de fortunes puis des habitations en dur. Mais ces camps de réfugiés n'ont toujours pas accès à l'eau courante et sont gérés par un organisme des Nations Unies dédié aux réfugiés palestiniens, l'UNWRA (United Nations Relief and Works Agency for Palestine Refugees in the Near East).

Jeune palestinien de la Vallée du Jourdan, en arrière plan une colonie israélienne, identifiable à ses toits rouges.



Ces camps concentrent une population importante sur des espaces réduits. Les populations de ces camps sont les plus pauvres de Cisjordanie, le taux de chômage atteignait 28% en 2010.

EN BREF!

3,4 millions de Palestiniens dont 50% sous le seuil de pauvreté

519 000 colons israéliens dans 149 colonies illégales selon le droit international

Un territoire morcelé par la colonisation: découpé en 3 zones (accords d'Oslo), des routes réservées aux israéliens, 650 check-points.

Annexion par Israël de près de 10% du territoire cisjordanien, le Mur ne respecte pas la frontière reconnue par l'ONU.

Le revenu moyen est 19 fois plus élevé en Israël

14% des travailleurs palestiniens de Cisjordanie sont contraints de travailler en Israël ou dans les colonies

Dans une entreprise israélienne, un travailleur palestinien a un salaire inférieur de moitié à celui d'un travailleur israélien

Dans les colonies, les employeurs n'appliquent pas le droit du travail israélien pour les travailleurs palestiniens. Malgré le jugement de la haute cour de justice israélienne de 2007, les travailleurs palestiniens n'y ont pas de retraite, pas d'assurance maladie et chômage, pas de respect du temps légal de travail, travail des enfants notamment dans la vallée du Jourdan dans le secteur agricole...



IMAGE 2: Check point de Qalandia au Nord de Jérusalem. Point de passage majeur vers Jérusalem, l'attente y est souvent très longue.

Une économie sous le joug colonial

L'économie palestinienne de Cisjordanie est marquée par la domination coloniale israélienne qui rend quasi-impossible tout développement économique durable. Les bouclages militaires israéliens, les 650 check-points qui réduisent les possibilités de déplacement des travailleurs, les colonies qui enserrant les villes palestiniennes sont autant de freins à l'activité économique. La monnaie utilisée est celle de l'occupant israélien et dépend donc de sa politique monétaire. La moitié du PIB de Cisjordanie repose sur des marchandises et des services venus d'Israël, les importations et les exportations palestiniennes transitent par Israël et sont soumises à des taxes israéliennes.

L'économie palestinienne est celle d'un pays en voie de développement. 50% de la population palestinienne de Cisjordanie vit sous le seuil de pauvreté (moins de deux euros par jour). Le PIB par habitant en 2010 atteignait à peine 1 150 euros par an. Si l'on considère l'espace Israël-Cisjordanie comme un seul et même ensemble économique, la Cisjordanie ne représente que 2,5% du PIB, alors que les Palestiniens représentent plus du tiers de la population.

Le PIB par habitant en 2007 était presque 30% inférieur à celui de 1999. Le développement de quelques boutiques de luxe à Ramallah, symbole d'une pseudo réussite économique palestinienne,

ne doit pas masquer la dégradation dramatique des conditions de vie de l'ensemble de la population depuis plus de 10 ans. L'économie palestinienne vit sous perfusion d'aides internationales, et sous une dépendance complète de l'Etat occupant (90% des importations palestiniennes en Cisjordanie viennent d'Israël, aucune maîtrise de ses ressources, notamment de l'eau).

Conditions de travail des palestiniens de Cisjordanie

Le chômage important, l'encerclement par les colonies israéliennes des villes palestiniennes, les difficultés de déplacement et l'impossible développement économique palestinien en Cisjordanie rendent les conditions de travail des Palestiniens très difficiles.

Un Palestinien sur cinq est privé d'emploi. La population palestinienne est très jeune, les moins de 25 ans représentent 64% de l'ensemble de la population. Chez les moins de 25 ans, le taux de chômage monte jusqu'à 30% (contre 15% en Israël). La population active masculine représente quatre fois celle des femmes et le salaire journalier des femmes est de 16% inférieur à celui des hommes. Le taux de chômage chez les femmes a augmenté de plus de 15% au cours de la dernière décennie, pour arriver à 28,4% en 2011. Le niveau d'étude des femmes palestiniennes est relativement élevé mais leur insertion dans la vie active reste assez faible.

L'industrie ne représente que 23% des emplois, l'agriculture 16%, le reste de la population travaille dans les services, le commerce et l'administration.

Les travailleurs des colonies

Captifs d'Israël, 14% des travailleurs palestiniens sont contraints de travailler en Israël ou dans les colonies israéliennes de Cisjordanie, principalement dans le secteur du bâtiment. Les travailleurs palestiniens sont soumis à l'arbitraire militaire. Ils doivent obtenir des autorisations administratives qu'ils payent très cher. Le motif sécuritaire avancé pour le retrait de ces autorisations masque mal la réalité. Un travailleur palestinien ne peut se plaindre de ses conditions de travail ou de son salaire sous peine de se voir retirer son autorisation. Cette situation rend impossible toute

organisation syndicale des Palestiniens de Cisjordanie et le respect de leurs droits dans les colonies et en Israël. Pourtant, depuis 1971, l'Histadrut perçoit systématiquement une cotisation syndicale sur tous les salaires sans jamais défendre les travailleurs palestiniens.

Au nom du prétexte sécuritaire, les Palestiniens de moins de 35 ans ne peuvent pas prétendre à un emploi en Israël, qu'ils aient ou non un casier judiciaire. L'âge minimum pour être employé dans une colonie est de 25 ans. Les temps de déplacement de ces travailleurs sont extrêmement importants, surtout pour ceux qui se rendent en Israël et doivent attendre plusieurs heures par jour aux check-points.

Pour les salaires comme pour le temps de travail c'est en général la législation du travail jordannienne qui s'applique, pas le droit du travail israélien. Un travailleur Palestinien en Israël au salaire minimum gagne 700 euros quand un travailleur israélien touche 1 300 euros par mois. Dans les colonies israéliennes, les écarts de salaires sont encore plus importants et les conditions de travail plus difficiles et dangereuses. En octobre 2007, un jugement de la Haute Cour de justice israélienne a établi qu'un travailleur palestinien employé dans les colonies devait se voir appliquer le droit du travail israélien mais cette jurisprudence n'est

pas appliquée. Étant donné l'illégalité des colonies israéliennes au regard du droit international, cette évolution peut paraître peu pertinente. Certains travailleurs palestiniens tentent quand même de faire valoir leurs droits devant les tribunaux israéliens mais les obstacles sont nombreux.

Depuis le 1er janvier 2008, le système israélien de pension couvre en théorie tous les travailleurs, y compris la main d'œuvre palestinienne. La loi israélienne sur les assurances prévoit le versement d'indemnités en cas d'accident du travail mais, dans la pratique, les travailleurs palestiniens ont de grandes difficultés à faire valoir leurs droits, vu que les rapports médicaux établis dans les territoires occupés ne sont pas reconnus en Israël. De plus, le système de permis israéliens peut empêcher un travailleur d'accéder aux services médicaux en Israël en cas d'accident de travail.

Enfin, les entreprises israéliennes transfèrent leurs productions les plus dangereuses et les plus polluantes dans les colonies de Cisjordanie pour échapper aux contraintes de la loi israélienne. Les usines chimiques de Tulkarem et de Barkan exposent les travailleurs à des conditions très dangereuses, la santé des travailleurs ne fait l'objet d'aucun contrôle et le matériel de sécurité fait généralement défaut.



Check-point près de Tulkarem, véhicule palestinien fouillé par les soldats israéliens.

PAROLES DE PALESTINIENS

MOHAMED A.,
TRAVAILLEUR DE LA ZONE INDUSTRIELLE D'ATAROT

Comme de nombreux travailleurs palestiniens qui ne trouvent plus de travail en Cisjordanie, Mohamed est obligé de travailler dans la colonie (et zone industrielle) d'Atarot près de Jérusalem. Il travaille dans le secteur touristique, pour une entreprise de nettoyage d'hôtels. Mohammed a 40 ans, père de famille, il est originaire du village de Daniel proche de Lod rebaptisé Navi-Dan par Israël. Sa famille s'est réfugiée à Rafat depuis 1948.

PEUX-TU NOUS DÉCRIRE UNE JOURNÉE DE TRAVAIL ?

« Je quitte la maison à 6h10 et prend un bus qui m'emmène au check-point de Qalandia entre 6h20 et 6h30. Là-bas, cela dépend totalement de l'humeur du soldat israélien. Tout dépend des jours, parfois je peux attendre 1h au minimum, 2h ou plus. La plupart du temps je suis au check-point à 7h et j'arrive au travail à 10h, tout cela à mes frais. Ce n'est pas uniquement mon cas, c'est le cas pour tout le monde ici.

Dans mon travail, nous n'avons pas d'horaires fixes de départ ni de pause déjeuner, nous partons quand le travail de la journée est terminé. Parfois je fais 3 heures supplémentaires sans être payé.

Nous sommes fouillés à l'entrée de la zone industrielle car il faut avoir une autorisation de travail pour pouvoir rentrer mais une fois dedans, nous n'avons plus de contrôle. Si je quitte le travail à 17h30, le temps de repasser par le check-point de Qalandia j'arrive chez moi à 19h.

Quand on est embauché, on doit donner le numéro de la carte de sécurité car le patron vérifie dans l'ordinateur nos antécédents judiciaires. Ensuite il nous donne une autorisation de travail. Elle est valable plusieurs mois, dans mon cas car je travaille depuis longtemps chez lui mais pour les nouveaux employés c'est beaucoup plus compliqué, la durée de l'autorisation varie, c'est complètement aléatoire. »

PEUX-TU NOUS DÉCRIRE LA ZONE INDUSTRIELLE D'ATAROT OÙ TU TRAVAILLES ?

« Dans la zone industrielle d'Atarot il y a différents secteurs, car une colonie c'est une grande ville. Il y a des usines de mécanique, plastique, de boissons avec ou sans alcool, de nettoyage pour les hôtels, etc. Nous sommes 2 000 travailleurs palestiniens dont 80% viennent de Cisjordanie et les autres de Jérusalem. Dans mon entreprise nous sommes 45 employés, tous palestiniens. En revanche, les cadres et les patrons sont israéliens, comme toujours ici. »

ET LES SALAIRES ?

« Dans la même entreprise, les salaires varient selon d'où tu viens, que tu sois travailleur de Cisjordanie ou de Jérusalem. Les travailleurs de Jérusalem touchent un peu plus que nous mais toujours moins qu'un travailleur israélien.

Pour nous venant de Cisjordanie, le salaire minimum c'est 3 600 shekels (700 euros) par mois. Pour ceux de Jérusalem c'est 4 500 shekels (800 euros), et pour un travailleur israélien le salaire minimum est de 7 000 shekels (1 300 euros) par mois.

Mais notre salaire est aléatoire car les patrons oublient régulièrement de comptabiliser tous nos jours et toutes nos heures de travail, c'est pourquoi il faut être vigilant. Dans la loi israélienne la journée est de huit heures de travail. Mais les palestiniens travaillent neuf heures par jour car une heure est offerte au patron: une demi-heure le matin et une demie heure le soir.»

EST-CE QUE L'ON TIENT COMPTE DE VOTRE ANCIENNETÉ ?

« En tant qu'ouvriers palestiniens nous n'avons pas le droit à une augmentation. Cette discrimination est la règle qui règne toujours. J'ai un collègue qui a 20 ans d'ancienneté dans son entreprise et il gagne 3 500 shekel (636 euros) par mois, alors qu'un ouvrier israélien en 20 ans il peut arriver à une augmentation de salaire et parvenir à 10 000 shekel (1 800 euros) par mois. »

POUR LES COTISATIONS SYNDICALES, PEUX-TU NOUS EN DIRE PLUS ?

« Les travailleurs palestiniens, qu'ils soient syndiqués ou non syndiqués paient des cotisations syndicales au syndicat israélien Histadrut. Ces cotisations sont prélevées automatiquement sur notre salaire (environ 32 shekels soit 7 euros).»

Fiche de paie mensuelle de Mohamed A.

COTISATIONS	
-5.00	TAXE SUR LES REVENUS
1.24	ASSURANCE NATIONALE (*)
93.00	COTISATION MÉDICALE
186.35	PERMIS DE TRAVAIL DANS L'INDUSTRIE
14.75	CONTRIBUTION SOLIDARITÉ
32.97	COTISATION SYNDICALE
323.31	TOTAL DES COTISATIONS
<hr/>	
3662.91	SALAIRE NET
(*) SÉCURITÉ SOCIALE	

Fiche de paie mensuelle de Mohamed A. de la zone industrielle d'Atarot, cotisations sociales

UTILISEZ-VOUS DES PRODUITS DANGEREUX POUR LA SANTÉ?

« Dans la zone industrielle il y a toutes sortes de produits que l'on utilise et qui sont nocifs pour la santé. Il y a des usines qui font des produits chimiques comme par exemple des produits d'entretien. Souvent, on n'a pas les protections nécessaires: pas de masques, de gants, etc. »

RECEVEZ-VOUS LA VISITE DE CONTRÔLEURS DU TRAVAIL?

« Non, il n'y en a presque jamais. Le dernier est passé il y a 5 ans, depuis je n'en ai pas revu. »

EN CAS D'ACCIDENTS DE TRAVAIL, PAR QUI ÊTES-VOUS PRIS EN CHARGE?

« En cas d'accident du travail, c'est comme tout ici, complètement aléatoire. En tant qu'ouvrier chez des patrons israéliens je suis censé être pris en charge dans un hôpital israélien, mais les israéliens refusent de prendre en charge des «ouvriers arabes». Alors je dois me tourner vers le Croissant Rouge ou un hôpital public palestinien.

Cela veut dire concrètement que si je suis blessé et travaillant près de Jérusalem, je ne peux pas être conduit dans un hôpital à Jérusalem mais uniquement dans un hôpital en Cisjordanie et donc passer par les check-points. Ainsi le temps de trajet est multiplié par 3 et je peux mourir en chemin, selon la gravité de la blessure. »

Y A-T-IL EU DES LUTTES DES TRAVAILLEURS PALESTINIENS À ATAROT?

« Si jamais on veut faire grève ou protester contre le patron, le syndicat israélien Histadrut refuse catégoriquement de traiter avec nous. Et si jamais on demande à l'Autorité palestinienne de nous défendre, ils nous envoient un avocat qui refusera de se battre contre un patron israélien et le procès sera à nos frais. Donc dans tous les cas, on est toujours perdant.

En ce qui concerne nos luttes, nous avons essayé de faire grève pour obtenir des augmentations de salaire. Nous n'avons pas gagné. Notre salaire varie selon les mois et la Histadrut sait bien que les patrons israéliens trafiquent les fiches de paie, peuvent noter un montant et nous verser moins. »

AS-TU UN MESSAGE POUR LES TRAVAILLEURS FRANÇAIS?

« Je demande aux travailleurs français de changer leur vision du peuple palestinien. Contrairement à ce que disent Israël et les médias, nous ne sommes pas des sauvages, ni des fainéants, nous sommes des travailleurs et on a le droit d'avoir un salaire qui correspond à nos heures de travail et d'être couverts en cas d'accident de travail.

Nous sommes tous cultivés, on fait des études et souvent on est sur-diplômés. **Et on finit par nous forcer à travailler dans ces zones industrielles qui sont construites sur notre propre terre, car nous n'avons pas d'autres alternatives pour répondre aux besoins de nos enfants.**

Il faut une solidarité claire et visible. On ne veut pas une solidarité sous la table comme nous disent les responsables syndicaux, on veut une solidarité avec des actes. Ça serait bien qu'il y ait des échanges entre les syndicats français et palestiniens. Il faut que les syndicalistes français viennent ici, voir les zones industrielles, les colonies, les patrons et les soldats israéliens se comporter avec nous, même les animaux sont mieux traités. Venir ici, filmer quand cela est possible, lutter avec nous pour défendre nos droits syndicaux, ça serait quelque chose de nouveau et de concret. »

LES TRAVAILLEURS D'AL LUBAN

Le village d'Al Luban se situe en Cisjordanie coincé entre les colonies de Beit Arye, Giv'at HaBerecha et Ofarim, à 30 kilomètres au Nord de Ramallah. Youssef, 46 ans, nous raconte, au travers de son témoignage, le quotidien des travailleurs palestiniens de Cisjordanie. Il nous décrit l'absence de travail en Palestine, où la seule perspective d'emploi est de devenir fonctionnaire de l'Autorité palestinienne. L'agriculture est rendue impossible par la confiscation des terres. La colonisation et le morcellement du territoire palestinien entraînent l'asphyxie économique de la Cisjordanie. Avant la deuxième Intifada la plupart des Palestiniens de son village travaillaient en Israël, depuis il leur est quasiment impossible d'obtenir une autorisation et il leur est très difficile de se déplacer à cause des routes réservées aux Israéliens et des check-points. Depuis le début des années 2000, ils doivent donc chercher du travail dans les colonies alentours. Youssef nous décrit leur quotidien.

PEUX-TU NOUS DÉCRIRE UNE JOURNÉE DE TRAVAIL DANS LES COLONIES?

Youssef: « Quand tu arrives dans la colonie le matin, il y a une grande grille à l'entrée où les soldats contrôlent ton autorisation de travail. Sans cette autorisation tu ne peux pas travailler dans la colonie. C'est l'employeur qui doit la demander à la mairie de la colonie, qui la paye 200 shekels (environ 40 euros) qu'il déduit ensuite de ton salaire. Si ton autorisation est dépassée d'un jour ou si tu contestes quoi que ce soit, on te refuse l'entrée. Une fois que tu es rentré, tu te rends chez ton employeur. Soit tu travailles à l'usine, soit tu travailles chez un colon. »



Luban, en arrière plan une route de Cisjordanie réservée aux colons israéliens, protégée par de hauts murs.

A l'usine, tu occupes toujours le même poste, et il y a en permanence un israélien armé qui te surveille. La journée dure huit heures normalement, mais on fait toujours une heure de plus qui n'est pas payée. Tu peux aussi travailler chez un particulier, à ce moment-là tu fais du bricolage, des petits travaux ou du jardinage.»

QUEL EST LE SALAIRE D'UN PALESTINIEN? EST-IL TRÈS DIFFÉRENT DE CELUI D'UN ISRAÉLIEN?

« On gagne entre 100 et 120 shekels par jour (20 à 24 euros) quand un Israélien travaille lui pour un salaire compris au minimum entre 500 et 700 shekels par jour (100 à 140 euros). Mais il faut aussi comprendre qu'on travaille toujours de façon temporaire dans la colonie. Par exemple, moi, ce mois-ci, j'ai travaillé une semaine et là ça fait trois semaines que j'attends un nouveau contrat. Et comme je t'ai dit, pour travailler il faut avoir une autorisation qui est retirée de nos salaires donc tu vois, il faut travailler au minimum deux jours pour commencer à toucher quelque chose. On est environ 70 dans le village à travailler dans les colonies israéliennes même si ce sont nos terres et que ça ne nous permet pas de vivre décemment. Que veux-tu? Il faut bien que l'on nourrisse nos enfants... Mais même en travaillant on ne peut pas vivre correctement: une bouteille d'huile ça coûte 20 shekels, 1kg de tomate 10 shekels, ma fille qui étudie à l'université de Birzeit il lui faut 50 shekels par jour... Et moi ce mois-ci j'ai gagné 700 shekels! Pour les travailleurs israéliens la vie est moins chère, les produits sont moins chers dans les colonies.»

LORSQUE TU TRAVAILLES DANS LES COLONIES, TU AS UN CONTRAT DE TRAVAIL?

« Non, il n'y a pas de contrat de travail, le seul document officiel qu'on a c'est l'autorisation de travail de la colonie, c'est tout. D'ailleurs, tu n'es jamais sûr de garder ton travail. Ton employeur fait ce qu'il veut, il peut très bien t'avoir dit qu'il t'embauchait pour la semaine et te virer sans raison au bout de trois jours. Il peut utiliser n'importe quel prétexte, par exemple t'accuser de vol et ne pas te payer. A qui vas-tu te plaindre? Si tu veux pouvoir retravailler dans la colonie, tu te tais et tu t'en vas.»

SOUVENT LES CONDITIONS DE TRAVAIL SONT DIFFICILES POUR LES PALESTINIENS ET PARFOIS MÊME DANGEREUSES, QUE SE PASSE-T-IL LORSQU'UN TRAVAILLEUR PALESTINIEN SE BLESSE ALORS QU'IL TRAVAILLE DANS UNE COLONIE?

« Il n'y a aucune règle de sécurité pour les Palestiniens. Lorsque tu te blesses, ton employeur ne va pas appeler le médecin de la colonie pour qu'il t'examine. Non, on appelle un médecin de Ramallah, comme ça c'est un arabe qui s'occupe d'un arabe.»

COMMENT VOIS-TU L'AVENIR ?

« C'est très difficile... Tout est fait pour qu'on parte. Parfois, les gens de la colonie en face, le soir, mettent sur la route des sacs plastiques remplis de terre puis préviennent l'armée qu'ils ont vu quelque chose de suspect. L'armée se déplace, et lorsqu'elle voit ça, elle rentre dans le village et elle

tire des coups de feu en pleine nuit, pour nous effrayer. Moi je m'en fiche, j'ai l'habitude, mais c'est pour les petits... »

Tout est fait pour qu'on parte le plus vite possible, qu'on abandonne notre terre. On est considéré comme des esclaves par les colons. Ils sont élevés depuis tout petit dans l'idée qu'on est inférieur, qu'on est là pour les servir...»

QUEL MESSAGE VEUX-TU ADRESSER AUX TRAVAILLEURS FRANÇAIS?

« On souffre ici! Je demande aux travailleurs français de faire pression sur leur gouvernement et leurs organisations pour créer une vraie solidarité avec les travailleurs palestiniens.»

TRAVAILLEURS DE LA ZONE INDUSTRIELLE DE LA COLONIE ARIEL (PROVINCE DE SALFIT)

Salfit est une province de 28 000 hectares située à 24 kilomètres au sud-est de Naplouse, en Cisjordanie. 50 000 palestiniens y vivent, entourés de 17 colonies israéliennes. En 1978, la colonie israélienne d'Ariel a été établie à l'origine sur 30 hectares au nord de Salfit. En 1987, la zone industrielle israélienne de Ganni Ariel a été établie à l'ouest d'Ariel sur 35 hectares des terres appartenant au village palestinien d'Iskaka, situé dans la province de Salfit. Aujourd'hui, Ariel est la plus grande colonie juive de Cisjordanie.

Lorsque dans les années 1980 certaines industries sont jugées trop polluantes et dangereuses pour rester sur le territoire israélien, elles sont délocalisées en Cisjordanie, à proximité de la ligne verte. La zone industrielle de Burkan en fait partie, Aziz y travaille.

Comme tous les Palestiniens, Aziz est dépendant d'une autorisation chère et délivrée de manière aléatoire. Sans elle il ne pénètre pas dans la zone industrielle, si on la lui retire, il ne pourra plus jamais travailler dans la zone. Aziz et ses camarades n'ont d'autre choix que d'y travailler pour vivre, bien que les salaires y soient très bas (aux vues de la loi et des salaires touchés par les nouveaux migrants), que les conditions de travail y soient illégales et qu'ils s'exposent quotidiennement à une pollution importante sans aucune protection. Aziz travaille dans une usine de plastique .

PEUX-TU NOUS PARLER DE TON SALAIRE ?

Aziz : « Mon salaire devrait être selon la loi de minimum 21 shekels/heure (4 euros) et pourrait aller jusqu'à 40 shekels (8 euros). Mais il ne dépasse jamais les 12 shekels/heure (2,4 euros). Le travail de jour est payé 10 shekels/heure à nous, palestiniens et 21 shekels/heure à un russe. Pour le travail de nuit, 11,5 shekels/heure pour un palestinien, 28 shekels/heure pour un russe.»

S'ajoute à ces différences de traitement de salaire, une précarité supplémentaire. En effet, les travailleurs palestiniens de la zone de Salfit sont remplacés peu à peu par des travailleurs thaïlandais et russes, logés sur place dans des baraquements. »

IMAGE : inscription sur un mur

QUELLES SONT VOS CONDITIONS DE TRAVAIL À L'INTÉRIEUR DE LA COLONIE ?

« Nous avons besoin d'une autorisation pour travailler, souvent elle ne nous est pas renouvelée ou retirée arbitrairement. Nous ne sommes pas autorisés à faire de pauses, même pas à midi. À Salat Shamir, une usine, les ouvriers palestiniens ont des toilettes séparées de celles des Israéliens. Tous les jours nous sommes humiliés, tous les jours nous sommes fouillés: aux check-points, à l'entrée de la zone, dans la zone industrielle et à l'entrée de l'usine.»

IL TERMINE EN REVENANT SUR L'UN DE SES ACCIDENTS DU TRAVAIL LES PLUS IMPORTANTS :

« J'avais une blessure ouverte à la jambe, une blessure grave. J'ai du attendre 4h30 au check-point pour être transporté, par mes propres moyens dans un dispensaire palestinien. Je n'ai pu toucher aucune indemnité et j'ai subi les pressions de mes supérieurs pour n'entamer aucune procédure, sous peine de ne plus jamais avoir d'autorisation de travail. Il n'y a aucun service d'urgence pour les palestiniens, pas même un médecin présent sur place pour nous. Nous devons nous rendre par nos propres moyens dans un hôpital palestinien, et nous soumettre aux contrôles de check-point. De leur côté, nos patrons n'ont aucune responsabilité. »

Heisam, membre de l'union locale du PGFTU de Salfit est chargé des questions environnementales et travaille sur la pollution à proximité des colonies. Depuis l'installation de dix usines, considérées comme très polluantes, dans la zone de Burkan, la pollution de l'eau, de la terre et de l'air atteint un niveau très inquiétant. Heisam n'insiste pas lors de notre entretien sur le caractère illégal des colonies mais bien sur le caractère dangereux pour la santé des deux populations, colons et palestiniens. Ils sont en effet confrontés à des phénomènes nouveaux, tels la recrudescence des cancers du sang, la pollution de l'eau en nitrates ou encore les colonies qui utilisent les terres agricoles palestiniennes avoisinantes comme décharge. En dehors d'un problème juridique et politique, la colonie génère donc un certain nombre de dangers, inquiétants tant pour la santé que pour l'environnement des travailleurs et des habitants de la zone.

IMAGE : Salfit

GAZA

UNE PRISON À CIEL OUVERT



Enfants de Gaza à côté de Handala, symbole des réfugiés palestiniens

Dans la bande de Gaza plus d'1,6 millions d'habitants vivent dans un territoire de 364 km, c'est-à-dire sur une superficie deux fois moins importante que celle d'une ville comme Arles qui compte 50 000 habitants. 80% de la population vit sous le seuil de pauvreté.

Depuis la victoire électorale du Hamas en janvier 2006, le siège économique de Gaza s'est accentué. C'est un véritable blocus qui prend en otage toute une population, empêche le déplacement des marchandises. De plus les attaques de 2008 et de 2009 par l'armée israélienne ont fait beaucoup de victimes et ont détruit de nombreuses infrastructures.

Le blocus se traduit par une situation économique catastrophique avec un taux de chômage à plus de 45% (un des taux de chômage les plus élevés de la planète). En effet Israël maintient encore aujourd'hui des restrictions très importantes à la circulation des personnes ainsi qu'un blocus maritime et l'interdiction quasi-

totale des exportations.

A cause de l'embargo imposé par Israël et notamment du manque de matières premières, 90% des ateliers et des usines de Gaza ont, ces dernières années, fermé les uns après les autres. Aujourd'hui, l'embargo est partiellement levé, mais les matériaux de construction, les matières premières, et d'autres produits sont toujours interdits.

Le secteur privé a été très touché : il employait environ 100 000 personnes avant 2007 mais 85% des entreprises ont été détruites pendant les bombardements de l'armée israélienne en 2008-2009 et aujourd'hui il n'emploie plus qu'environ 20 000 personnes.

Dans l'agriculture, le nombre de travailleurs est passé de 40 000 à 9 500 ces dernières années. A cause des bombardements israéliens, les terrains cultivables des agriculteurs gazaouis ont fortement diminués, de plus Israël bloque toujours l'exportation des produits agricoles de Gaza vers les marchés externes.

La pêche est le plus vieux métier à Gaza. Actuellement, les pêcheurs sont les premiers à subir de plein fouet l'impact du blocus maritime israélien, ils représentent la catégorie de la population qui souffre le plus de la situation. 90% des familles des pêcheurs vivent sous le seuil de pauvreté. Pour survivre la majorité de la population y compris les enfants sont journaliers. Des enfants ont été recrutés pour collecter de la ferraille sur des sites bombardés lors de frappes aériennes israéliennes sur la bande côtière. Les enfants sont considérés moins prudents, moins exigeants et revenant moins chers que les travailleurs adultes, ils représentent parfois la seule source de revenu de certaines familles. Le manque de travail cause de plus en plus la frustration de toute une population. En quelques mois, 4 jeunes gazaouis se sont immolés par le feu, tentant de prendre le chemin du jeune tunisien Mohamed Bouazizi.

Selon le rapport de l'OCHA (office de l'ONU pour l'aide humanitaire) de juin 2012, 34 % de la population active est au chômage, dont près de la moitié des jeunes ; 44 % de la population est en état d'insécurité alimentaire.



Gaza, prisonnière du blocus maritime et terrestre israélien

EN BREF!

364 km pour 1,6 millions d'habitants

80% des habitants vivent sous le seuil de pauvreté

Taux de chômage : 34% de la population active

Taux de chômage des jeunes : 47%

35% des terres agricoles et 85% des zones de pêche sont totalement ou partiellement inaccessibles en raison des mesures militaires israéliennes.

PARTIE II

JERUSALEM

UNE VILLE AU CENTRE DU CONFLIT COLONIAL

II.I. Un petit point d'histoire

II.II. Jérusalem aujourd'hui

II.III. Une colonisation aux formes multiples

Paroles de palestiniens



PARTIE II

JERUSALEM

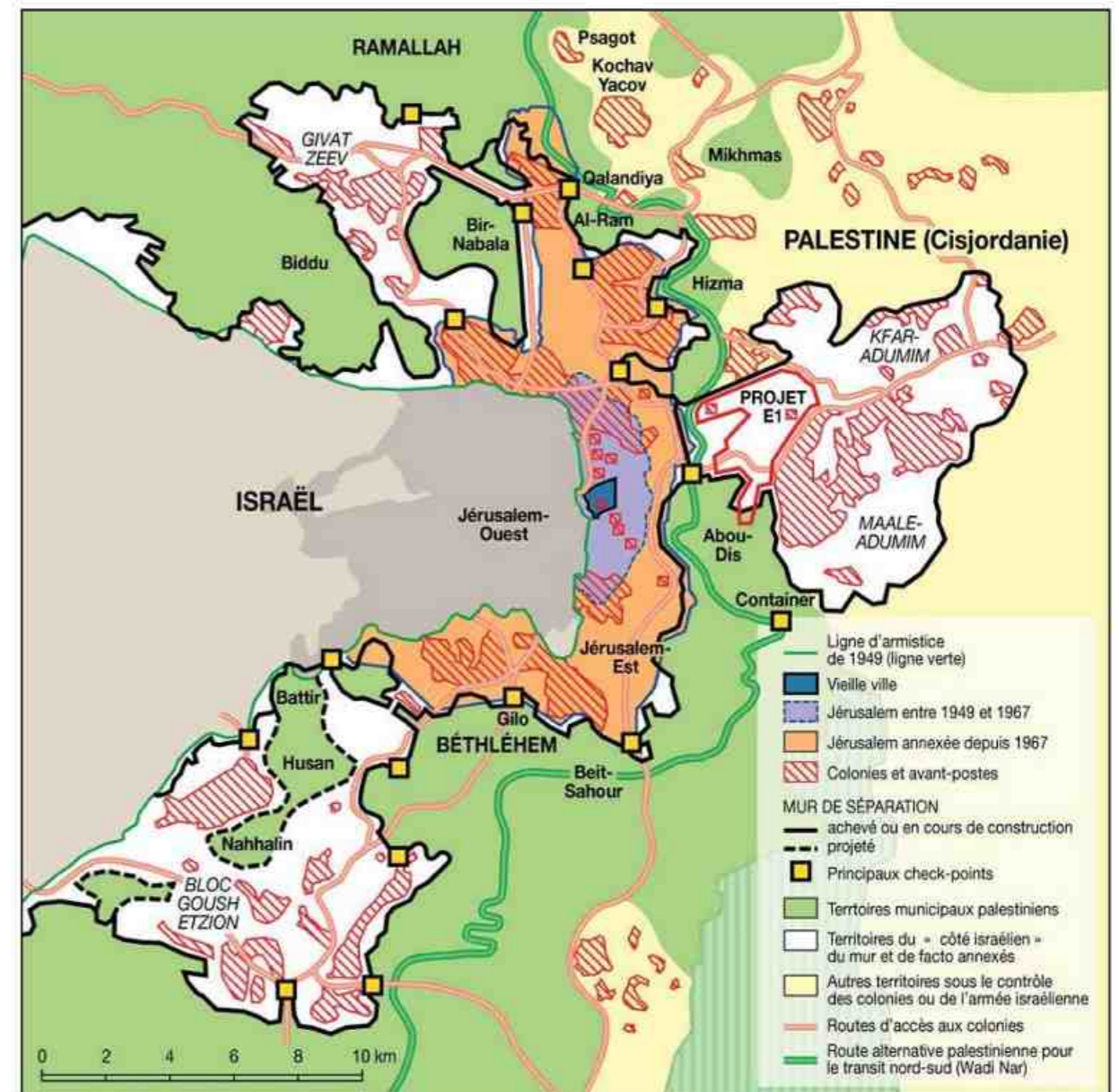
UNE VILLE AU CENTRE DU CONFLIT COLONIAL

Jérusalem, ville mythique, carrefour des trois grandes religions monothéistes, est au centre des prétentions territoriales de l'État d'Israël qui veut faire de la ville sainte sa capitale «une et indivisible». Jérusalem est un des points névralgiques des tensions coloniales. La vie pour les Palestiniens et les Palestiniennes y est particulièrement difficile:

- les jérusalémites sont considérés comme apatrides et n'ont qu'une carte de résident à renouveler régulièrement, ce qui les expose à l'arbitraire de l'administration coloniale israélienne
- les expulsions de maisons et la non-délivrance de permis de construire par les autorités israéliennes qui occupent la ville sont un problème majeur
- le Mur a exclu de Jérusalem les quartiers les plus densément peuplé de Palestiniens



Juillet 2010, manifestation à Sheikh Jarrah contre l'expulsion de deux familles palestiniennes de leurs maisons. Parmi les manifestants, des Palestiniens, des internationaux mais aussi des Israéliens.



Jérusalem dans l'état colonial

Un petit point d'histoire

Depuis 1967 et la guerre des 6 jours, Jérusalem est sous occupation israélienne. Cette occupation est illégale et contraire à toutes les résolutions de l'ONU (notamment les résolutions 476 et 478). En 1980, la Knesset (le parlement israélien) a voté la loi dite «loi de Jérusalem» proclamant la ville «capitale éternelle et indivisible d'Israël et du peuple juif». Jérusalem faisait partie des points de discussion du statut final des accords d'Oslo (1993), ainsi que le droit au retour des réfugiés, l'eau ou encore les colonies. Sept ans plus tard, lors des accords de Camp David, Ehoud Barak (le Premier ministre israélien) refuse le principe de partage de la souveraineté,

mais propose aux Palestiniens de transformer le village d'Abou Dis (touchant Jérusalem) en capitale et de le baptiser Al Qods. Yasser Arafat refusera les accords de Camp David qui sont encore un recul vis-à-vis du droit international qui stipule le partage de Jérusalem en 1993, le retrait de tous les territoires occupés depuis 1967 ainsi que le démantèlement des colonies et le respect du droit au retour des réfugiés. Jérusalem est une nouvelle fois au centre du conflit en 2000 lorsque la provocation de Sharon sur l'Esplanade des mosquées va marquer le début de la deuxième Intifada. Si les causes profondes de cette seconde Intifada sont à chercher ailleurs il n'en reste pas moins que c'est en touchant à ce symbole que Sharon provoquera l'embrasement des territoires palestiniens occupés.

Jérusalem aujourd'hui

Le nombre de colons israéliens à Jérusalem-Est est passé de quelques 32 000 en 1977 à près de 190 000 en 2007 (pour environ 270 000 Palestiniens), une augmentation de près de 600%. Ces colons juifs vivent aujourd'hui dans 14 colonies formant un croissant du nord au sud de la ville.

Les 270.000 palestiniens sont munis d'un titre de «résident permanent» délivré par les autorités israéliennes, identique à celui qui est accordé aux résidents étrangers en Israël. Les Palestiniens paient des impôts à la municipalité israélienne sans bénéficier des mêmes services que les Israéliens: ramassage des ordures, transports publics, écoles moins développées dans les quartiers arabes de Jérusalem. Ils sont poussés à l'exil par une implacable politique de «judaisation» de la ville dont l'objectif est d'inverser la majorité démographique au profit des Israéliens.

Une colonisation aux formes multiples

L'objectif pour Israël est de réussir le nettoyage ethnique de Jérusalem-Est, afin que celle-ci soit majoritairement juive. Israël utilise tous les moyens pour gagner cette bataille démographique: destruction de maisons palestiniennes, retraits de carte de résident, tracé du mur excluant les quartiers densément peuplés par des arabes...

. L'urbanisation

Les zones non construites de Jérusalem-Est sont déclarées «zones vertes» (interdites à la construction) et, dans les quartiers déjà construits, obtenir un permis de construire est extrêmement difficile, ces quartiers n'ayant généralement pas de plan d'aménagement qui permette l'obtention d'un tel permis. Le résultat de cette politique est clair: soit les Palestiniens construisent illégalement leur habitation et risquent de rejoindre la liste très longue de ceux dont la maison a été démolie, soit ils émigrent en Cisjordanie.

Au moins 32% des habitations palestiniennes à Jérusalem-Est n'ont pas obtenu de permis de construire. Par conséquent, au moins 85 000 Palestiniens risquent d'être déplacés. Depuis 1967, les autorités israéliennes ont démoli 2 000 maisons à Jérusalem-Est.

. Les cartes de résident

Tout est fait pour réduire drastiquement le nombre de Palestiniens détenteurs d'un permis de résidence: impossibilité d'obtenir le regroupement familial depuis 2003, ce qui oblige le conjoint-résident à quitter la ville, confiscation du permis de résidence pour motifs divers, y compris pour être resté «trop longtemps» hors de la ville, etc. Près de 100 000 résidents palestiniens se trouvant hors des limites municipales ont ainsi déjà perdu leur droit de résidence dans Jérusalem ou sont menacés de le perdre.



Quartier palestinien de Silwan à Jérusalem. Route défoncée, pas d'éclairage public, ramassage des ordures aléatoire...

. Le Mur

Le Mur construit par Israël est déclaré illégal en 2004 par la Cour internationale de Justice. 181 kilomètres de mur sont construits autour de Jérusalem. Le tracé final du Mur autour de Jérusalem-Est, en excluant les quartiers arabes, a pour objectif un rapport de 70% de Juifs pour 30% de Palestiniens dans Jérusalem. Cela aboutit à la proclamation d'une souveraineté exclusivement israélienne sur la ville et anéantit de facto le projet des Palestiniens de faire de Jérusalem-Est leur capitale.

Le Mur détruit le tissu social de la ville et viole les droits des Palestiniens à la santé et à l'éducation.

Plus de 100 000 habitants dans des villes périphériques et pour qui l'accès à Jérusalem est vital, se retrouvent de l'autre côté du Mur, lequel sépare ainsi davantage les Palestiniens entre eux. En effet, l'accès aux principaux centres de santé de la ville est rendu impossible pour les habitants de Cisjordanie et de Jérusalem-Est qui se retrouvent de cet autre côté du Mur. Le Mur prive également élèves, étudiants et professeurs d'un accès libre aux écoles de Jérusalem-Est et de Cisjordanie.

La construction du Mur dans et autour de Jérusalem-Est est un palier supplémentaire dans la politique israélienne de consolidation du «Grand Jérusalem», menée autour de trois axes: l'intégration des colonies adjacentes, l'expulsion de la population palestinienne et la rupture du lien social, économique et politique entre Palestiniens.

. La colonisation

Le plan «E1», dont les travaux ont débuté en 2006, prévoit l'expansion du bloc de colonies de Maale Adumim, à l'Est de Jérusalem. Ce plan achèvera l'encerclement complet de la ville par les colonies israéliennes.



Check-point de Qalandia. Le Mur sépare des quartiers palestiniens de Jérusalem



Un travailleur Palestinien aux portes de la vieille ville. Le bâtiment est le secteur d'activité dans lequel on trouve le plus de travailleurs palestiniens.

En conséquence, Jérusalem-Est sera isolée de la Cisjordanie, tandis que s'établira une continuité territoriale israélienne de Jérusalem jusqu'à la vallée du Jourdain, laquelle coupera la Cisjordanie en deux zones géographiques séparées.

Les conséquences sociales de l'occupation

Selon un rapport de l'UNCTAD (bureau de l'ONU), en 2009, le marché du travail de Jérusalem-Est comprenait 89 000 travailleurs. Le taux de pauvreté est nettement plus élevé chez les Palestiniens de Jérusalem que chez les Israéliens juifs. En 2007, dans la municipalité, 67% des familles non juives de Jérusalem vivaient sous le seuil de pauvreté. Pour les enfants, en 2008, 74% des enfants non juifs de Jérusalem étaient pauvres contre 45% des enfants juifs selon l'institut israélien des statistiques. De plus, le revenu annuel par personne en Israël est pour les israéliens juifs de 23 300 dollars, soit 8 fois plus que pour un Palestinien de Jérusalem-Est.

PAROLES DE PALESTINIENS

MYRIAM,
MILITANTE SYNDICALISTE ET FÉMINISTE À JÉRUSALEM

« Je suis militante et responsable de la section femmes à la PGFTU. Dans le domaine syndical, la plupart du temps les travailleuses femmes paient des taxes à l'Histadrut et n'ont jamais de retour.

J'ai défendu récemment 18 ouvrières qui travaillaient dans une usine de couture depuis des années. L'usine a fermé et elles se sont rendues compte qu'elles étaient inscrites nulle part, c'est-à-dire que c'est comme si elles n'avaient jamais travaillé, elles n'ont bien sûr rien touché, aucune indemnité. Ces ouvrières étaient payées 1 500 shekels (308 euros environ) par mois alors que le salaire minimum en Israël est de 3 800 shekels (780 euros environ). Mais ces femmes préfèrent se taire sur leurs droits syndicaux car elles ont besoin de leur travail pour nourrir leurs enfants.»



Tag sur le Mur près de Bethléem.

« En tant que jérusalémite, par exemple, si on m'offre un emploi à Ramallah, qui est juste à côté, je vais mettre 1h30 pour y aller le matin, 1h30 pour en revenir le soir à cause des check-points. Sans compter que les transports coûtent très cher. **Pour les enfants qui font leurs études à Ramallah c'est pareil, ce sont des heures interminables aux check-points, du coup la plupart des jeunes filles arrêtent l'école et se marient beaucoup plus tôt.**

Les femmes sont aussi limitées dans la société quant aux choix de leur métier: secrétaire, institutrice ou fonctionnaire à certains postes. **A Jérusalem il y a 84% de femmes mères au foyer et seulement 15,2% sont inscrites sur les listes de travail (les autres femmes ne sont pas comptabilisées dans la population active et n'apparaissent donc pas dans les chiffres du chômage). La plupart des femmes travaillent «au noir» comme femme de ménage.**

Pour le recrutement des femmes par exemple ils vont prendre en priorité les célibataires, pour les femmes mariées ils veulent savoir si on est enceinte et font passer des examens médicaux. Bien sûr il n'y a jamais d'augmentation et notre salaire est inférieur à celui des hommes. Aujourd'hui on peut dire que c'est la précarité qui fait revenir les femmes en arrière dans notre société, pour les institutrices par exemple, elles ne peuvent pas toucher leur salaire elles-mêmes ce sont leurs hommes qui vont les toucher.

Dans notre section syndicale nos principales revendications sont :

- Avoir les mêmes salaires que les hommes
- Avoir la sécurité de l'emploi

En tant que syndicalistes on essaie de faire des tournées pour informer les femmes avec des brochures sur leurs droits, ça marche bien, certaines femmes reprennent le concept et font à leur tour des tournées. On essaie de leur faire prendre conscience qu'elles ont un rôle à jouer en tant que femme palestinienne dans la société, qu'elles peuvent prendre leur destin en main.

Si j'avais un message à passer aux femmes en France je dirais qu'on connaît l'histoire de la France, comment vous vous êtes battues, on sait qu'on peut paraître en retard sur nos droits, mais nous aussi on veut se libérer, on représente la moitié de la population palestinienne, nous aussi on veut peser dans la société et il ne pourra pas y avoir de libération de la société palestinienne sans libération de la femme palestinienne. On essaie de converger à une union des femmes partout dans le monde pour qu'elles prennent en main leur destin.»

SALAH A. K. 69 ANS, RETRAITÉ D'UNE ENTREPRISE D'ÉLECTRICITÉ ISRAËLIENNE À JÉRUSALEM

Salah A. K. est salarié dans une compagnie d'électricité à Jérusalem. Il est l'un des premiers membres de la PGFTU et militant syndicaliste depuis 30 ans.

COMMENT AVEZ-VOUS CRÉÉ LA SECTION SYNDICALE DE JÉRUSALEM?

« A partir de 1979, nous avons commencé à faire des tournées syndicales de 15h à 23h. Mais à l'époque nous n'avions pas de locaux, on devait se déplacer entre Gaza et les territoires de Cisjordanie pour aller discuter avec les ouvriers de leurs conditions de travail, tout ceci était interdit bien sûr. Nous avons été en prison à plusieurs reprises à cause de notre activité syndicale, considérée comme illégale, ils m'ont même interdit de voyager pendant 30 ans. Au début nous avons choisi de faire un travail syndical dans les secteurs difficiles d'accès tel que les entreprises d'électricité ou de tabac où les syndicats étaient interdits, les élections syndicales également. Dans les années 90 nous avons décidé de créer la PGFTU après avoir créé des petites sections locales un peu partout. »

EN PLUS DE TON ACTIVITÉ SYNDICALE PEUX-TU NOUS PARLER DE TON TRAVAIL AU SEIN DE L'ENTREPRISE D'ÉLECTRICITÉ?

« J'ai travaillé sept ans puis j'ai été arrêté pour activité syndicale jugée illégale de 1969 à 1976. A ma sortie de prison, j'ai retrouvé un travail et je travaille au sein de la même entreprise depuis 1976. Mon travail consistait à creuser des trous dans le sol pour faire passer les câbles électriques. J'ai dû me battre pour garder mon emploi et en plus de ce travail j'ai été contraint de me trouver un autre emploi pour pouvoir vivre correctement car le salaire n'était pas suffisant. J'ai passé le permis de chauffeur de taxi pour effectuer un deuxième travail. Maintenant ça va, je ne suis plus sur le chantier, je m'occupe du transport des marchandises alors c'est moins fatigant. »

QUELLES SONT LES CONDITIONS DE TRAVAIL DANS CETTE ENTREPRISE?

« Moi je n'ai pas à me plaindre, j'habite à Jérusalem, j'ai une carte de résident et je suis à 15 minutes de mon lieu de travail mais par contre j'ai des collègues qui viennent de Ramallah pour travailler à Jérusalem. Pour eux, le trajet pour se rendre à leur travail est un véritable calvaire car ils doivent passer le mur, le check-point. Ils doivent quitter leur domicile à 4h du matin pour arriver au chantier à 7 h si tout va bien et ils rentrent chez eux vers 19h. Pour eux les conditions de travail sont plus pénibles que pour un habitant de Jérusalem. Sans compter qu'ils doivent en permanence chercher des autorisations de travail. Ces autorisations coûtent très cher, parfois ils demandent aux ouvriers 1 000 shekels et elle peut être annulée à tout moment. C'est surtout pour ces collègues qu'on se bat dans le syndicat. Ces collègues n'ont pas non plus de droits, ni couverture sociale. En ce qui me concerne quand je dois attendre mes collègues pour qu'ils arrivent de Ramallah ça veut dire que moi aussi je perds de mon temps et donc mon salaire. »

Y A-T-IL UNE DIFFÉRENCE ENTRE LES TRAVAILLEURS PALESTINIENS ET ISRAËLIENS À JÉRUSALEM?

« A la fin de la première intifada en 1993 quand il a fallu retrouver un emploi, les patrons israéliens au sein des entreprises profitaient de cette situation pour noter sur certaines autorisations de travail «intifada» pour qu'on ne puisse pas retrouver des emplois dans une entreprise israélienne. Aujourd'hui en ce qui concerne les indemnités, même les travailleurs de Jérusalem n'en ont pas tous, ce n'est pas uniquement le cas des travailleurs de Cisjordanie. Ici aussi les travailleurs font des heures supplémentaires non payés et ceux qui travaillent dans le secteur du tourisme (très répandu à Jérusalem) sont exploités. Aujourd'hui encore il n'y pas un salaire minimum, nous sommes alors contraints de faire plusieurs petits boulots pour subvenir aux besoins de nos familles. Le coût des transports dans Jérusalem est une part importante du salaire. »

IMAGINER. Camps de réfugiés de Shufata Jérusalem. Complètement entourés d'un mur, ces camps comptent plus de 10 000 habitants qui vivent dans une extrême pauvreté.

AS-TU UN MESSAGE EN TANT QUE MILITANT SYNDICALISTE À ADRESSER AUX SYNDICALISTES FRANÇAIS?

« J'invite les militants syndicalistes français à venir en Palestine et organiser des rencontres entre les syndicats français et palestiniens. Il faut qu'ils viennent sur place afin de comprendre la réalité. Il faut qu'ils viennent voir les check-points et qu'ils comprennent la situation concrète des travailleurs palestiniens: les autorisations de travail, les indemnités, les assurances, le salaire, les droits syndicaux etc.... Pour cela il faut non seulement qu'ils rencontrent les organisations syndicales mais aussi qu'ils se déplacent sur les lieux de travail afin d'avoir une vision globale. **C'est vrai qu'il y a une autorité palestinienne mais elle ne contrôle rien, c'est Israël qui fait la loi. Il y a une occupation qui décide de tout, qui divise les travailleurs, qui les exploite, qui nie tous leurs droits en tant qu'ouvriers, salariés, fonctionnaires. Israël ne peut pas continuer à nier nos droits indéfiniment.** Nous devons nous loger, travailler et avoir un salaire décent. Israël fait venir des ouvriers éthiopiens, ou soudanais qui sont mieux payés que nous.»

QUE PENSES-TU DE LA CAMPAGNE BDS?

Salah A. K. : « L'importance de la campagne BDS c'est qu'elle met en évidence le commerce de produits israéliens qui en réalité proviennent de territoire palestiniens. Tous les fruits et légumes : tomates, pomme de terre, avocats viennent de territoires palestiniens. Nous avons 50 % de chômage et aucuns droits en tant que travailleurs. Donc **la campagne BDS c'est une solidarité concrète qui est très importante pour nous. Il faut que les syndicats français soit aussi courageux que les syndicats anglais qui ont déjà signé le BDS.** »



Camps de réfugiés de Shufat à Jérusalem. Complètement entourés d'un mur, ces camps comptent plus de 10 000 habitants qui vivent dans une extrême pauvreté.

PARTIE III LES PALESTINIENS DE 1948

DES CITOYENS DE SECONDE ZONE

III.I. Emplois par secteur

III.II. Pauvreté et inégalités

III.III. Emplois des femmes palestiniennes

III.IV. L'Histradut et les palestiniens de 1948

Paroles de Palestiniens



PARTIE III

LES PALESTINIENS DE 1948 DES CITOYENS DE SECONDE ZONE



On appelle Palestiniens de 1948, les Palestiniens qui vivent en Israël. Appelés également Arabes israéliens, Arabes de 48, Palestiniens de l'intérieur ou réfugiés de l'intérieur, ils représentent 19,5% de la population d'Israël : 1,3 million sur 7,6 millions d'habitants. Ils vivent essentiellement dans le nord du pays (Nazareth, Haïfa, Saint Jean d'Acre) et dans les villes mixtes de Jaffa, Ramlé et Lod. Une partie de la population est bédouine et vit dans le Néguev.

Les Palestiniens de 1948 sont considérés comme des citoyens de seconde zone en Israël. En effet s'ils détiennent officiellement la nationalité israélienne, leur non-participation au service militaire entre autres raisons, en fait des citoyens de seconde zone tant dans la vie sociale qu'économique.

Ils sont exclus de la richesse économique du pays et des services sociaux. Le taux de chômage en Israël est plus important pour les Palestiniens de 1948, et, on les retrouve principalement dans les secteurs d'activités les moins bien rémunérés. Par ailleurs, nombreux, ou plus justement nombreuses, sont les Palestiniennes qui ne sont pas comptabilisées dans les statistiques concernant la population active, car non-inscrites comme privées d'emploi, ou travaillant sans être déclarées.

Les Palestiniens de 48 sont essentiellement concentrés dans le nord d'Israël et dans le désert du Néguev.

Emplois par secteur

Les Palestiniens de 1948 représentent 13,9% de la population active en Israël. Près de la moitié travaille dans les secteurs de bas salaire et très peu d'entre eux ont accès aux postes de la fonction publique. De nombreux secteurs sont fermés aux Palestiniens de 1948 pour des raisons de « sécurité ». On peut citer la banque d'Israël, le conseil de l'enseignement supérieur, la direction de la télévision et de la radio, l'administration anti-trust, l'administration de lutte contre la drogue,

la direction des parcs naturels, la poste, la direction des entreprises d'État, la direction des Antiquités nationales, la radiodiffusion israélienne, la direction des aéroports...

De plus, et malgré un amendement à la loi sur les entreprises d'État (1975) qui prescrit une représentation égale des citoyens « arabes » dans des conseils d'administration, sur 551 directeurs, seulement 50 étaient des Palestiniens et plus de la moitié des entreprises publiques n'ont pas un seul administrateur palestinien...

Salariés en Israël, par branche d'activité 2005 (CBS Israël)	Juifs en %	Palestiniens de 48 en %
Total	86,1	13,9
Agriculture	78,4	21,6
Industrie (mines et production industrielle)	84,5	15,5
Électricité et fourniture d'eau	94,4	5,6
Bâtiment	57,2	42,8
Commerce de gros, détail et réparations	84	16
Hôtellerie et restauration	81,5	18,5
Transport, stockage et communication	86,3	13,7
Banques, assurances et autres institutions financières	96	4
Affaires	92,1	7,9
Administration publique	93	7
Éducation	88,3	11,7
Santé et services sociaux	89,5	10,5
Autres services sociaux et communautaires	88,8	11,2

Pauvreté et inégalités

L'économie israélienne connaît une expansion florissante puisqu'elle affiche en 2011 un taux de croissance de son PIB qui avoisine les 5%. Pourtant, la pauvreté progresse : les salaires n'ont quasiment pas augmenté alors que l'inflation a augmenté de 16% en cinq ans. Un Israélien sur cinq vit sous le seuil de pauvreté en Israël soit 1,7 millions d'habitants. Les deux groupes sociaux les plus touchés sont les juifs ultra-orthodoxes (qui sont 500 000) et les Palestiniens de 1948. Dans ces deux groupes, une famille sur deux vit

sous le seuil de pauvreté. En effet, 52% de la population palestinienne vit sous le seuil de pauvreté contre 16% de juifs israéliens.



Enfant

L'emploi des femmes palestiniennes

La grande majorité des femmes palestiniennes sont exclues du marché du travail israélien. Seulement 17,8% de ces dernières sont comptabilisées dans la population active. Elles sont plus touchées par le chômage et, dans leur grande majorité, elles sont contraintes à accepter des emplois à temps partiels. En 2005, les statistiques officielles ne recensaient que 24 000 palestiniennes travaillant à temps plein.

Comme dans toutes les sociétés, les femmes subissent des discriminations flagrantes sur le marché du travail. Mais les femmes palestiniennes subissent une double oppression spécifique : l'oppression masculine et l'oppression israélienne. Les principaux obstacles à l'entrée des femmes palestiniennes sur le marché du travail israélien sont :

- **les restrictions sociales** (infrastructures insuffisantes, absence de zones industrielles dans les localités à majorité palestinienne, des accès réduits aux moyens de transport, absence de structures de garde d'enfants)

- **le travail non déclaré et la précarité** qui va avec (absence de contrat de travail, salaire en dessous du salaire minimum, absence de droits sociaux, etc.).

- **l'absence de défense syndicale.** La Histadrut, et le Naamat (son organisation féminine) n'ont pas de structure parmi les Palestiniennes de 1948. La première confédération syndicale d'Israël ne prend donc pas en charge ce champ de syndicalisation pourtant soumis à des inégalités criantes.

L'Histadrut et les Palestiniens de 1948

En 1959, l'Histadrut, jusque là structure syndicale exclusivement réservée aux travailleurs juifs, accepte de syndiquer les travailleurs palestiniens d'Israël. L'administration militaire imposée aux Palestiniens depuis 1948, n'est levée qu'en 1966. L'étroite relation entre l'Histadrut et l'administration militaire rend concrètement difficile l'adhésion de travailleurs palestiniens ayant vécu 18 ans sous le joug de l'armée.

Si les adhésions à l'Histadrut sont possibles pour les Palestiniens vivant en Israël à partir de 1959, elles sont en fait relativement rares. De plus, les structures dirigeantes du syndicat sont traditionnellement composées de cadres du service public et des entreprises d'État qui travaillent, entre autres, dans les secteurs de la distribution de l'eau, de l'électricité, les technologies de la communication, le secteur bancaire ou les autorités portuaires, secteurs inaccessibles aux Palestiniens. Cela explique que la promotion interne des Palestiniens est très limitée dans la Histadrut.

L'Histadrut est bien souvent le relais fidèle de la politique de discrimination de l'État israélien. La Histadrut a refusé d'intervenir dans des affaires de discrimination raciale collective contre des travailleurs palestiniens de 1948. Pour ne citer que quelques exemples :

- licenciements massifs de Palestiniens de 48 après le début de la seconde Intifada (2000).

- soutien au licenciement du directeur de l'hôtel Nirvana, un palestinien de 1948, parce qu'il refusait de licencier des employés qui avaient parlé arabe devant la clientèle (2003)

- soutien de la décision de Mac Donald Israël de ne pas permettre l'usage de l'arabe, y compris si l'employé et le consommateur sont Palestiniens (2004)

- soutien de la décision de marquer les casques des ouvriers palestiniens d'une croix rouge lors d'un chantier dans la Knesset, afin de permettre aux tireurs d'élite de les repérer en cas d'urgence (2004).



Haïfa, avec son port en eaux profondes et ses industries chimiques.

EN BREF!

1,3 million de palestiniens de 1948 vivent en Israël, soit 18 % de la population

52% de la population palestinienne vit sous le seuil de pauvreté contre 16% des juifs israéliens.

De nombreux secteurs d'activité sont interdits aux palestiniens sous des prétextes sécuritaires.

La Histadrut a refusé d'intervenir dans des affaires de discrimination raciale collective contre des travailleurs palestiniens de 1948. L'organisation de femmes de l'Histadrut ne syndique pas les femmes palestiniennes.

PAROLES DE PALESTINIENS

GEORGE,
30 ANS, ENSEIGNANT À HAÏFA.

«Je m'appelle George, je suis professeur de mathématiques à Haïfa. Je suis Palestinien. J'ai fait des études d'ingénieur dans le domaine de l'électronique, j'ai un très bon niveau, ce sont des études difficiles. J'ai cherché du travail dans ce domaine mais je n'ai jamais pu en obtenir, j'ai donc dû me résoudre à trouver un poste d'enseignant, bien que cela n'ait pas grand chose à voir avec ma formation universitaire. Il est plus facile d'avoir un travail dans l'éducation ou la santé quand tu es Palestinien même si il y a beaucoup de discriminations, ce sont les secteurs où il y a le plus d'arabes. Suite aux

accusations de l'Union européenne qui avait reproché à Israël de « ne pas intégrer les minorités », l'Etat israélien s'est donné pour objectif d'avoir 10% de profs arabes... alors que nous représentons 20% de la population. Bien évidemment, un enseignant palestinien enseigne à des enfants palestiniens! Et un enseignant ne peut pas mener d'activités politiques publiques, sinon il perd son poste.»



Handala

POURQUOI NE TROUVES-TU PAS DE TRAVAIL DANS L'INGÉNIERIE ÉLECTRONIQUE? IL N'Y A PAS D'OFFRES D'EMPLOIS?

«Si, il y a du travail. J'ai envoyé beaucoup de CV, j'ai même fait des entretiens mais à chaque fois le résultat est le même: no job. Il y a de nombreuses discriminations. Le premier filtre c'est le nom de famille sur le CV.

Le second, c'est bien évidemment les appuis potentiels, les relations pour obtenir un boulot. Enfin, les entretiens sont un dernier filtre pour évaluer non pas tes compétences mais ton attachement à tes origines. On te demande si tu es prêt à venir habiter en centre-ville, sous-entendu es-tu prêt à quitter le quartier arabe... On observe ton comportement, ce genre de choses... Mais surtout, mes études d'ingénieur me dirigent vers des postes dans des secteurs de très haute technologie, très liés à l'armée et donc bien évidemment, il est hors de question pour Israël que des Palestiniens travaillent dans ces secteurs d'activité.»

QUEL RÔLE JOUE L'ARMÉE DANS LA SOCIÉTÉ ISRAËLIENNE?

«L'armée occupe une place centrale, tout est lié à l'armée. Les Palestiniens de 1948 ne font pas le service militaire dans l'armée israélienne, ce qui les exclut de certaines études, de certains boulots. Mais ça va au-delà, l'armée a un rôle social, à l'armée les gens se font un réseau de connaissances, qui leur permet de trouver un emploi plus facilement à la sortie. Elle contrôle l'accès à beaucoup de secteurs considérés comme sensibles: l'aviation, l'électronique, la chimie...»

L'ETAT D'ISRAËL EST-IL UN ETAT D'APARTHEID ? COMMENT POUVONS-NOUS T'AIDER DEPUIS LA FRANCE ?

«Il ne faut pas oublier l'histoire, l'Etat israélien n'est pas seulement un Etat d'apartheid, c'est un Etat colonial qui a chassé des millions de gens de leurs terres. Cela dit, la situation est très difficile pour les Palestiniens de 1948, le chômage, la précarité, les brutalités policières et militaires sont monnaie courante pour nous. C'est pour ça qu'il est important qu'il y ait une véritable solidarité internationale qui fasse pression sur tous les gouvernements. Nous sommes tous soumis au capitalisme et c'est important de résister ensemble mais pour nous s'ajoute la colonisation d'Israël. **Israël est une puissance coloniale mais c'est aussi un pouvoir économique. Le boycott peut faire pression, provoquer un éveil des gens ici.»**

FARID A. S.
INFORMATICIEN À HAÏFA

PEUX-TU NOUS PARLER DE TON TRAVAIL?

« Je suis ingénieur en informatique et je travaille dans une société arabe qui est sous-traitant d'une société israélienne . »

TRAVILLES-TU AVEC DES ISRAËLIENS?

« Dans mon travail, nous avons des bureaux dans une entreprise arabe mais mon supérieur est israélien, c'est lui qui donne les consignes. »

PEUX-TU NOUS PARLER DE TON SALAIRE?

« Je touche 60 % de moins qu'un employé israélien, sans avoir la possibilité d'obtenir une promotion ni d'augmenter mon salaire. »

AS-TU DES DROITS EN TANT QUE TRAVAILLEUR?

« Le plus difficile c'est d'être plus de 12h sur ton lieu de travail et de ne pas avoir le droit d'assister aux réunions d'information syndicale, ni aux réunions de travail, de pas avoir une vie sociale au sein de ton entreprise sachant qu'avec 12h par jour cela devient ton lieu de vie, ton quotidien. Par exemple, avant je travaillais dans une société informatique israélienne

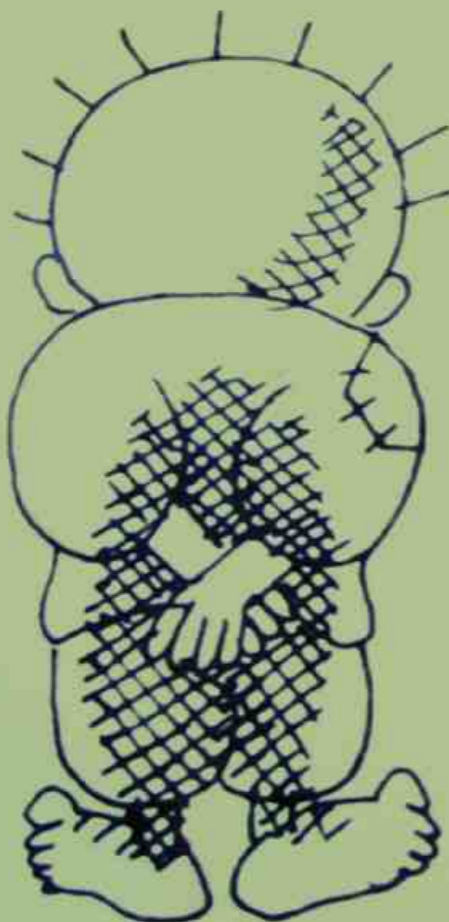
qui s'appelle « Check-point » et au moment de la flottille sur Gaza, cette entreprise appelait les colons israéliens de Cisjordanie à signer une pétition favorable à l'attaque de la flottille turque. J'ai adressé un mail à mes collègues en disant que la liste mail n'était pas un lieu de débat sur la guerre, car dans ce cas on pourrait débattre de beaucoup de questions. A la suite de ce mail, j'ai reçu des menaces de licenciement donc c'est bien la preuve que je ne peux pas m'exprimer à égalité avec mes collègues de travail. »

EN TANT QUE TRAVAILLEUR PALESTINIEN EN ISRAËL QUE VOUDRAIS-TU ADRESSER COMME MESSAGE AUX TRAVAILLEURS FRANÇAIS?

« Je pense qu'on doit créer une solidarité internationale des travailleurs. En tant que travailleur palestinien s'adresser aux travailleurs européens est pour nous très important car c'est grâce aux aides européennes, entre autres, qu'Israël peut continuer à nous opprimer.

L'oppression et l'exploitation existent sur tous les lieux de travail mais ici cela prend une forme différente car nous n'avons pas le droit de dire la vérité sur l'état d'Israël, nous n'avons pas le droit de dire qu'Israël n'est pas un état démocratique. Nous en tant que travailleurs « arabes » en Israël nous n'avons pas les mêmes droits que les travailleurs israéliens.

Aujourd'hui c'est nous qui sommes opprimés mais demain ça sera peut-être vous en Europe. Peut-être que vous aussi à cause de votre origine, de votre identité vous n'aurez pas les mêmes droits que vos collègues, vous réclamerez un meilleur salaire et des meilleures conditions de travail ou tout simplement le droit d'être un syndicaliste et de vous battre pour vos droits. »



Handala

PARTIE IV LE PAYSAGE SYNDICAL PALESTINIEN ET ISRAËLIEN

IV.I. Les principales organisations syndicales

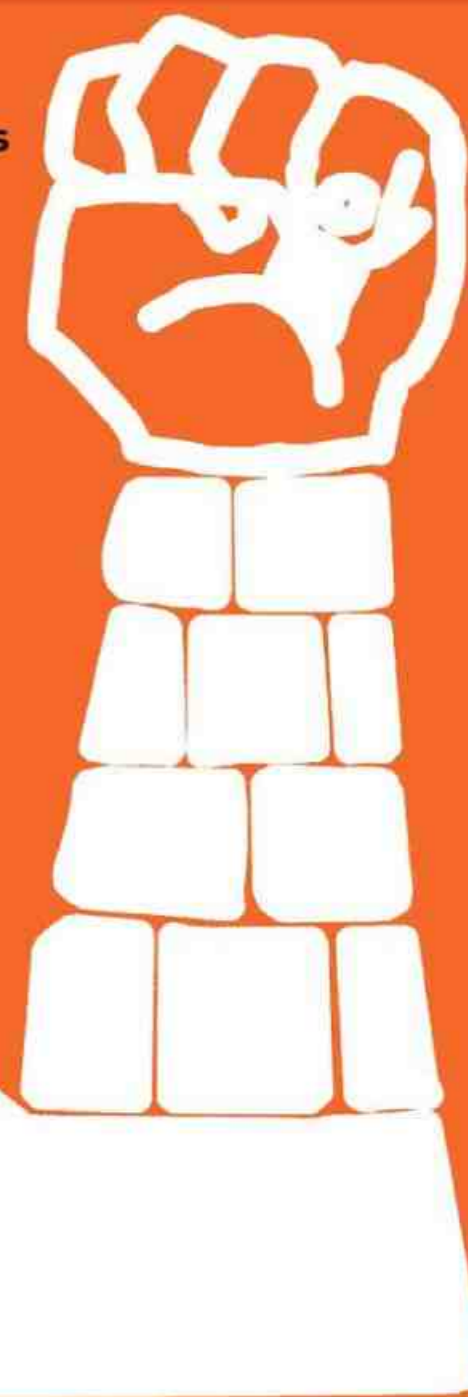
IV.I.I. PGFTU

IV.I.II. DWRC

IV.I.III. Koach La Ovdim

IV.II.IV. Histradut

**Expression
des organisations**





PARTIE IV

LE PAYSAGE SYNDICAL PALESTINIEN ET ISRAËLIEN



PGFTU (Palestinian General Federation of Trade Unions)

La Fédération Générale Palestinienne des Syndicats est une centrale syndicale nationale dans les territoires palestiniens affiliée à la Confédération Syndicale Internationale (CSI). C'est la plus grosse centrale syndicale palestinienne et elle regroupe plus de 300 000 travailleurs.

Les principaux objectifs de la PGFTU sont le développement de la santé et de la sécurité au travail, l'aboutissement à l'instauration d'une législation propre à la Palestine, l'organisation d'ateliers de formation pour les salariés.

La PGFTU soutient les accords d'Oslo et la constitution d'une Autorité palestinienne et elle continue à appuyer les initiatives de paix.



DWRC (Democracy and Worker's Rights Center)

Le Centre pour la Démocratie et le Droit des Travailleurs a été créé en 1993 par des avocats, des syndicalistes, des universitaires et des militants politiques. Cette organisation non gouvernementale défend les droits des travailleurs palestiniens.

Un des pans de l'activité du DWRC est aujourd'hui l'organisation syndicale des travailleurs.

Le DWRC a été créé dans les buts suivants:

- Faire campagne pour la conscientisation et l'éducation en organisant des formations pour les travailleurs
- Proposer la gratuité des consultations juridiques.
- Promouvoir le rôle des femmes dans les aspects politiques, économiques, sociaux et culturels de la vie.

En Palestine, les activités du mouvement syndical sont affectées par la situation générale: la colonisation, le Mur, les check-points....En Israël, la Histadrut, intégrée dans l'appareil d'Etat a longtemps été l'unique syndicat. Voici un rapide portrait du paysage syndical en Israël, en Cisjordanie et à Gaza.



La Histadrut

Principal syndicat de travailleurs israéliens avec 450 000 membres, elle est affiliée à la Confédération Syndicale Internationale (CSI).

La « Fédération des travailleurs hébreux en Terre d'Israël » a été fondée en 1920 dans la Palestine sous mandat britannique.

Ce syndicat s'est construit sur la volonté de développer l'emploi des travailleurs juifs, en évinçant les travailleurs palestiniens du marché du travail. Ce syndicat a été un des piliers de la construction de l'Etat d'Israël. Ce n'est qu'en 1962 que la Histadrut s'ouvre aux travailleurs arabes. Mais jusqu'à aujourd'hui, si les salariés arabes d'Israël se voient retirer sur leurs fiches de paie chaque mois des cotisations pour la Histadrut ils ne bénéficient pas pour autant de sa défense lors des luttes qu'ils mènent sur leurs lieux de travail. En 1995, la PGFTU signe un accord avec la Histadrut pour récupérer une partie de ces cotisations. A partir de 2002, la Histadrut soutient le plan Sharon de ré-occupation/colonisation de la Cisjordanie, la construction du Mur, et l'attaque de l'armée israélienne appelée « Opération Plomb durci » contre Gaza en 2009.



Koach La Ovdim

Le «Pouvoir des travailleurs» est un nouveau syndicat inter-professionnel fondé en 2007, c'est la première fois qu'une structure brise le monopole syndical de la Histadrut. Koach La Ovdim organise surtout les travailleurs précaires, les Palestiniens et les juifs israéliens, les hommes et les femmes (elles représentent près de 50% de sa direction), les cols bleus et les cols blancs. L'organisation est basée sur une structure démocratique: élection du bureau tous les ans, nombre de mandats limités Koach La Ovdim regroupe actuellement des milliers de cotisants. C'est une structure encore modeste avec environ 7 000 membres, mais qui a cessé, dans certains secteurs, d'être marginale.

De gauche à droite : Logos de Koach la Ovdim, DWRC, la Histadrut et PGFTU

EXPRESSION DES ORGANISATIONS SYNDICALES

RENCONTRE AVEC MANAWEL ISSA ABDELALL,
SECRÉTAIRE DU DISTRICT DE JÉRUSALEM ET MEMBRE DU
COMITÉ EXECUTIF DE LA FEDERATION GÉNÉRALE DES
SYNDICATS DE PALESTINE (PGFTU)

PEUX-TU NOUS PRÉSENTER LA PGFTU?

Manawel Issa Abdelall: «La PGFTU est la plus grosse organisation syndicale de Palestine, elle regroupe près de 300 000 travailleurs palestiniens. C'est une organisation reconnue internationalement puisqu'elle fait partie de la Confédération Syndicale Internationale (CSI) comme la CGT en France.»

QUELLES SONT LES SPÉCIFICITÉS DU DISTRICT DE JÉRUSALEM?

« A Jérusalem, la situation est particulière. La PGFTU est le syndicat de tous les travailleurs palestiniens, y compris des Palestiniens de Jérusalem. Mais il est difficile d'avoir une activité syndicale en tant que Palestinien à Jérusalem. Il y a deux types de travailleurs: ceux qui travaillent chez des patrons palestiniens et ceux qui travaillent chez des patrons israéliens. C'est extrêmement difficile d'intervenir dans une entreprise israélienne voire impossible car les autorités israéliennes ne nous reconnaissent pas comme un syndicat. Nous avons donc les mains liées par les autorités israéliennes qui nous empêchent de défendre les travailleurs palestiniens alors que l'Histadrut prélève des cotisations syndicales sur leurs salaires mais ne les défend jamais.»

« Pour les travailleurs, **la situation est très difficile, notamment pour les habitants de Jérusalem qui se sont retrouvés de l'autre côté du mur raciste et qui doivent se lever très tôt le matin pour passer les check-points, subir les humiliations et l'arbitraire d'Israël qui empêche souvent les travailleurs de passer.** Le chômage a beaucoup augmenté pour les Palestiniens à cause du mur.»

QUELLES SONT CES «COTISATIONS» PRÉLEVÉES PAR L'HISTADRUT SUR LES SALAIRES DES PALESTINIENS ET DES PALESTINIENNES?

« Avec le début de l'occupation de Jérusalem en 1967, Israël a commencé à imposer ses lois. Les travailleurs pour pouvoir travailler doivent avoir une autorisation délivrée par le ministère du travail sous contrôle de l'armée. A partir de 1971, l'Histadrut a commencé à taxer les travailleurs palestiniens. Il y a différentes taxes et cotisations: cotisation syndicale, cotisation de santé, cotisations sociales et toute une série de taxes. Cela correspond environ de 18 à 25% du salaire moyen d'un travailleur. **L'Histadrut prélève des cotisations syndicales alors qu'elle ne défend absolument pas les travailleurs palestiniens.** A partir de 1996, la PGFTU a commencé à réclamer le remboursement par l'Histadrut de ces cotisations. **On évalue le montant global de ce racket sur le dos des Palestiniens à plus de 21 milliards d'euros, car cela concerne tous les Palestiniens qui travaillent pour une entreprise israélienne, y compris dans les nombreuses colonies de Cisjordanie.»**

LA PGFTU APPELLE-T-ELLE LES INTERNATIONAUX À PARTICIPER À LA CAMPAGNE BDS? ET VOUS PERSONNELLEMENT, QUE PENSEZ-VOUS DE CETTE CAMPAGNE?

« Il m'est personnellement difficile de répondre à cette question car une loi israélienne condamne quiconque appelle ou participe au boycott depuis juillet 2011. La PGFTU ne participe pas officiellement à la campagne BDS mais dans tous les syndicats ou partis politiques, vous le savez comme moi, il y a toujours des débats, différents points de vue qui s'expriment. Certains pensent que la campagne BDS est une bonne chose... Moi en tant que syndicaliste palestinien je m'adresse à vous Français: on a besoin de construire une solidarité internationale avec les travailleurs partout dans le monde, les Français peuvent jouer un rôle. Je ne m'adresse pas seulement aux travailleurs mais à tout le peuple français. Je demande aux Français de venir ici, de venir voir les conditions de travail du peuple palestinien pour qu'ils se rendent compte réellement des ravages de l'occupation israélienne.»

IMAGE: Manawel Issa Abdelall dans son bureau à Jérusalem

RENCONTRE AVEC MAHMOUD ZYADI, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU DWRC

Le DWRC a été créé en 1993 en Palestine par un groupe d'avocats, de syndicalistes et d'autres figures de la société palestinienne .

MAHMOUD, PEUX-TU TE PRÉSENTER?

« Je suis le coordinateur de l'organisation des travailleurs en secteurs, en branches. Le principal but de cette organisation est d'aider les syndicalistes, les travailleurs dans tous les secteurs.

Nous avons beaucoup d'activités comme l'éducation populaire, des cours de législation, d'études des lois du travail pour sensibiliser les travailleurs palestiniens au code du travail. Nous travaillons aussi à la création de conventions collectives.

Dans chaque branche on fait des recherches, on produit des documents pour aider les travailleurs palestiniens, pour les informer sur leurs droits, mais on s'occupe aussi de leur défense individuelle. Si les employés travaillent en Palestine on les envoie devant les tribunaux palestiniens, s'ils travaillent en Israël, nous avons des avocats qui suivent ces affaires devant les tribunaux israéliens. »

AVEZ-VOUS DES RELATIONS INTERNATIONALES AVEC D'AUTRES SYNDICATS ?

« Notre fédération des travailleurs indépendants est vraiment une nouvelle fédération. Nous essayons d'organiser les travailleurs dans le syndicat, d'organiser les branches, les fédérations, de se renforcer, c'est notre principal but. Après ce congrès réussi, nous avons élu un nouveau comité exécutif, et nous allons porter une attention toute particulière à notre deuxième but qui est de développer des relations internationales avec les syndicats européens et le reste du monde . »



Au centre, Mahmoud Zyadi lors d'un forum du DWRC sur l'activité syndicale à Bethléem en décembre 2011.

QUE POUVEZ-VOUS DIRE DE LA CAMPAGNE BDS ?

« Nous sommes membres de la campagne BDS et nous avons rejoint la coalition des syndicats pour appeler au boycott d'Israël parce qu'Israël occupe nos terres sans se préoccuper du droit international. **Nous appelons les internationaux à faire encore plus de pressions sur le gouvernement israélien pour mettre fin à l'occupation, récupérer nos droits et notre indépendance et pour avoir enfin les droits humains élémentaires et vivre comme les autres. »**

AVEZ-VOUS UN MESSAGE POUR LES SYNDICALISTES EN FRANCE ?

« **Chacun peut voir de ses yeux la politique israélienne en territoires occupés. Ils continuent la colonisation, ils ne nous accordent aucun droit et si vous venez vous pouvez voir facilement les agressions israéliennes quotidiennes en Cisjordanie et à Gaza bien sûr.**

Nous voulons envoyer un message, nous voulons inviter les syndicalistes français à nous rendre visite en Palestine pour voir et se rendre compte par eux même de la politique israélienne qui ne respecte pas le droit international, rencontrer des gens et voir ce qui se passe réellement sur le terrain. Nous vous invitons à rencontrer nos syndicalistes et mieux comprendre le mouvement syndical palestinien et la souffrance de nos travailleurs. »

RENCONTRE AVEC YONI BALABAN, RESPONSABLE DE LA SECTION DE JÉRUSALEM DE KOACH LA OVDIM

PEUX-TU NOUS PRÉSENTER VOTRE ORGANISATION?

« Koach La Ovdim, signifie «le pouvoir aux travailleurs». C'est un nouveau syndicat démocratique et socialiste en Israël qui a été créé en mai 2007 suite aux grandes grèves illégales des bagagistes en 2006 brisées par l'Histadrut. Aujourd'hui nous avons 7 000 membres et représentons 11 000 travailleurs. Nous avons une structure démocratique, ce qui signifie que le pouvoir du syndicat est entre les mains des travailleurs. Nous sommes structurés par branche (50 aujourd'hui), certains créent des unions, d'autres sont indépendants. Nous organisons des élections tous les ans dans chaque secteur du syndicat, les travailleurs choisissent eux même le secrétariat principal et les principales décisions à prendre concernant les luttes, les grèves et les conventions collectives qui doivent être validées par tous les travailleurs dans toutes les entreprises. Lorsque l'assemblée générale est en désaccord avec la direction, de nouvelles élections sont organisées. »

POURQUOI AVEZ-VOUS CRÉÉ CE SYNDICAT ?

« Le syndicat a été créé pour organiser les travailleurs non organisés en Israël. **En Israël il y a en effet seulement un tiers des travailleurs qui est syndiqué, parce que les anciens syndicats ne s'occupent pas des nouveaux lieux de travail.** Ils n'organisent pas non plus les travailleurs pauvres, ils ne s'occupent que des travailleurs les plus riches et les plus éduqués. Donc Koach La Ovdim a été créé par des groupes de travailleurs qui voulaient s'organiser, mais ne trouvaient pas de syndicat pour le faire. Ils voulaient s'organiser de façon démocratique, et ont créé ce syndicat avec des militants juristes, et des militants du mouvement social. Notre but principal est de rendre «Israël» plus égalitaire, plus socialiste et plus démocratique. »

QUI REPRÉSENTEZ-VOUS ?

« Nous organisons tous les travailleurs en Israël et en Palestine, tous les travailleurs qui sont sous la supervision d'Israël. Nous organisons les palestiniens de 1948 et une part des palestiniens des territoires occupés. 25% d'entre nous sont palestiniens (Bédouins, Jérusalémites, triangle de Taybeh). Nous organisons les juifs d'Israël et de Palestine, les travailleurs immigrés, légaux ou illégaux, avec ou sans papiers... Il s'agit essentiellement de travailleurs précaires, de travailleurs chez des sous-traitants dans l'industrie, le secteur privé, dans l'éducation, le nettoyage, etc... Aucun d'entre eux n'est salarié d'une entreprise tenue par des palestiniens. »

QUELLES SONT VOS LUTTES ?

Y. B. : « Nous nous battons tous ensemble pour de meilleures conditions de travail, contre la privatisation des entreprises et des industries, contre les coupes de budget dans le social, comme l'éducation ou la santé. L'une des principales luttes en Israël aujourd'hui, est dans le secteur des industries chimiques de Haïfa. Il s'agit d'une grande usine de 300 travailleurs, qui a été la première en Israël à entreprendre le système de discrimination, appelé système de classe ou système des générations. Ce système crée deux types de conventions collectives, une pour les salariés déjà en place et une pour les nouveaux salariés.

Ce système a été mis en place avec le soutien de la Histadrout. Les travailleurs de cette usine ont rejoint Koach La Ovdim parce que nous nous opposons à ce système de discriminations et nous voulons que tous les travailleurs puissent avoir les mêmes droits. Nous voulons qu'ils aient de bonnes conditions de travail, la sécurité de l'emploi, nous voulons qu'ils soient égaux. On a aussi participé à une autre grande lutte, celle des aides soignantes. En effet, les immigrées qui travaillent comme aides soignantes le font dans de très mauvaises conditions, elles travaillent 24h/24h, s'occupent des personnes âgées et malades à domicile. Elles viennent pour la plupart d'entre eux des Philippines, du Népal, et d'Europe de l'Est. Elles subissent une très forte oppression et discrimination, elles n'ont pas de statut en Israël, ce ne sont que des travailleurs temporaires, ce qui signifie qu'elles sont expulsables à n'importe quel moment. 300 d'entre elles sont organisées aujourd'hui au sein de Koach La Ovdim pour se battre devant le Parlement contre ce type de contrats et les entreprises qui les exploitent ».

COMMENT SE CONCRÉTISE VOTRE TRAVAIL SUR LA QUESTION DES TRAVAILLEURS PALESTINIENS ?

« **La plupart des Palestiniens de Koach La Ovdim sont de Palestine 1948. Tout le monde se bat ensemble sur les lieux de travail, juifs et arabes, Palestiniens et Israéliens se battent ensemble pour de meilleures conditions de travail, pour un meilleur «Palestine-Israël».** Nous espérons que notre syndicat va s'agrandir, se renforcer, et devenir un exemple de combat unitaire et solidaire contre les discriminations, les privatisations, etc. »



Yoni Balaban

IMAGE : Manifestation organisée par Koach la Ovdim

QUELLE EST VOTRE POSITION VIS À VIS DE BDS ?

« Nous en discutons en assemblée générale mais n'avons pas encore de position définitive. La question est difficile à traiter pour nous, en ce sens que notre premier objectif est de construire un syndicat large, réunissant les travailleurs les plus précaires et les moins organisés de la société. Si notre positionnement est d'emblée politique, nous perdons une part des travailleurs désireux de s'organiser. Nous espérons et faisons en sorte que les questionnements politiques viennent au fur et à mesure à l'ordre du jour du syndicat. Si nous parvenons à organiser plus de travailleurs de Cisjordanie dans notre syndicat, les questions politiques de l'occupation, de BDS, etc., viendront naturellement sur la table, nous serons concernés en tant que syndicat et nous pourrions nous positionner sans qu'il ne s'agisse que d'un positionnement politique ».



Manifestation organisée par Koach La Ovdim

RENCONTRE AVEC HANNA ZOHAR, fondatrice de Kav la'Oved.

PEUX-TU NOUS PRÉSENTER VOTRE ONG ET VOTRE TRAVAIL ?

« Littéralement, Kav La'Oved signifie en Hébreu, « SOS Travailleurs ». Nous sommes une ONG fondée en 1991 dans le but de protéger les travailleurs défavorisés. Nous informons, conseillons et fournissons une assistance juridique aux travailleurs les plus démunis d'Israël : c'est à dire les migrants, les Palestiniens et les précaires israéliens. Nous les défendons également en désignant nommément les employeurs qui violent les droits et en dénonçant publiquement leurs exactions. Nous incitons les ouvriers et les consommateurs à se détourner de ce type d'employeurs. Nous publions aussi par des moyens légaux les noms des employeurs et entreprises dont les pratiques sont condamnables et portons plainte contre eux. Nous avons trois bureaux en Israël et deux bureaux dans les territoires occupés. Notre organisation est dirigée par des femmes. »

PEUX-TU NOUS PARLER DE L'HISTADRUT ?

« L'Histadrut collabore depuis toujours avec le gouvernement israélien pour exploiter les travailleurs. On pourrait dire que Kav La'Oved n'existe que parce que l'Histadrut ne prend pas ses responsabilités de syndicat, qui plus est, de syndicat majoritaire. »

Il faut bien comprendre que nous avons un gouvernement qui hait ses citoyens, que nous sommes étrangers dans notre propre pays. A mon sens, l'occupation, les discriminations et tout ce qui se passe ici s'explique par des raisons économiques, clairement, une classe veut écraser l'autre. »

PEUX-TU NOUS PARLER DU TRAVAIL DANS LES COLONIES ?

« Les colonies sont pour les employeurs israéliens une zone libre. Ni Palestine, ni Israël, ils y appliquent souvent encore la loi jordanienne de 1967, ce qui signifie: pas de syndicats, pas de vacances, aucune protection sociale ou sanitaire, des salaires entre 6 et 10 NIS de l'heure (de 1 à 2 euros) alors que le SMIC israélien est à 21 NIS de l'heure (4 euros). »

Ce sont des conditions patronales de rêve, d'autant que s'ajoutent à cela des politiques d'encouragement menées par Israël: impôts locaux modérés et prêts subventionnés. En plus, les ressources, terre, eau, etc., sont gratuites puisque volées aux Palestiniens. C'est pour cela que les colonies ne cessent de croître. »

Y A-T-IL DES MOYENS LÉGAUX POUR LUTTER CONTRE CETTE SITUATION ?

« En 2007, nous avons obtenu de la Cour suprême de Justice israélienne que le droit israélien soit appliqué dans les colonies. Beaucoup continuent à refuser de l'appliquer. Mais certaines ont plié quand nous avons informés les investisseurs et les clients étrangers des conditions de travail dans les colonies. »

Nous intensifions cette stratégie pour amener les occidentaux à désinvestir. Certaines sociétés du nord de l'Europe ont déjà retiré leurs billes: Heineken, Assa Abloy, Unilever. »



Hanna Zohar

PEUX-TU NOUS PARLER DU SYSTÈME DE PERMIS DE TRAVAIL?

«Il n'est pas facile d'obtenir légalement un travail dans l'une des colonies ou des zones industrielles, parce que vous devez avoir une autorisation de l'autorité militaire – la fameuse «carte magnétique» – pour entrer dans les colonies et les zones industrielles. Certains ouvriers travaillent donc «au noir» sans contrat ou sans aucune assurance.

Vous recevez seulement la carte après un contrôle complet des risques possibles pour la sécurité du `Shabak`, l'agence de sécurité israélienne.

Les motifs pour l'obtention ou le refus du permis ne sont pas clairs. Il y a des ouvriers dont les permis ont été rejetés pour des raisons de sécurité bien qu'ils n'aient aucun casier judiciaire ou liens avec ce qu'Israël qualifie d'organisations terroristes. En conséquence, l'employeur doit solliciter un permis de travail. Les coûts de ces permis, environ 1 200 shekels (218 €), doivent être payés à l'avance par le travailleur palestinien et même avant de commencer son travail, il dépense déjà une petite fortune. Ce permis vaut de l'or pour les Palestiniens et représente un atout important pour des employeurs et parfois même à du chantage. S'il n'agit pas selon les instructions du patron, il perd sa carte et son travail. Nous travaillons aujourd'hui à une loi qui permettrait de séparer les employeurs des permis, permettant aux travailleurs une plus grande autonomie et une libération des pressions. Nous avons besoin de soutien international pour que cette loi puisse être votée.»

QUE PENSES-TU DE LA CAMPAGNE BDS?

«Même si nous ne pouvons pas participer en tant qu'organisation, je soutiens totalement cette campagne. À mon sens il est essentiel que des pressions soient faites sur Israël. Je pense que l'un des biais les plus efficaces pour BDS pourrait être l'agriculture, j'entends une pression exercée sur les colonies de plantation de la Vallée du Jourdain en zone C.»

PARTIE V LE BDS SYNDICAL

- V.I. Les droits bafoués des palestiniens
- V.II. Appel pour une campagne de boycott, désinvestissement et sanctions (BDS)
- V.III. Appel des syndicats palestiniens
- V.IV. En tant que syndicaliste, comment agir maintenant?



LES DROITS BAFOUÉS DES PALESTINIENS

Personne ne peut ignorer les violations du droit international commises par Israël. Le Conseil de Sécurité de l'ONU, les Assemblées générales de l'ONU, la Cour Internationale de Justice, la Cour de Justice de l'Union Européenne, des rapporteurs de l'ONU (Goldstone, Dugard...) ont tour à tour condamnés Israël pour ses manquements au droit.



ISRAËL, UN ETAT COLONIAL

Malgré les accords d'Oslo qui prévoient la création d'un Etat palestinien indépendant, la colonisation israélienne s'accélère en Cisjordanie et à Jérusalem. Depuis la signature des accords d'Oslo en 1993, la population des colons est passée de 268 000 à 519 000 en 2010, soit une augmentation de plus de 51%, dans 149 colonies illégales.

Selon le Statut de la Cour Pénale internationale (CPI), la puissance occupante commet des crimes de guerre lorsqu'elle procède à des appropriations massives des propriétés privées et au transfert, direct ou indirect, d'une partie de sa population civile, dans le territoire qu'elle occupe.

Tous les avis et toutes les instances concordent. Les problématiques sont nombreuses, mais la clé est unique : c'est la colonisation, par Israël, puissance occupante depuis 1967, des territoires de Palestine, et l'exploitation économique de ces territoires qui en est la condition et le but. Toute autre pratique est illicite au regard du droit international qui condamne la colonisation.

ISRAËL, UN ETAT D'APARTHEID

On dénonce parfois l'illégalité et la violence de l'occupation israélienne en Palestine. On oublie souvent d'en dénoncer le caractère raciste qui la rapproche par de nombreux points de l'occupation des Blancs en Afrique du Sud, à commencer par son origine coloniale. Pourtant on peut également parler d'un « Apartheid israélien » puisque, d'après la définition de l'ONU l'apartheid est « un système de ségrégation et de discrimination raciale institutionnalisées, dans le but d'établir et de maintenir la domination d'un groupe racial sur un autre, et de l'opprimer systématiquement » (résolution 3068 qu'une poignée de pays dont la France, Israël et les Etats-Unis ont refusé de ratifier). Le racisme de l'Etat israélien résulte de l'idéologie sioniste dont l'objectif est d'assurer la suprématie juive en Palestine.

Les nombreux témoignages de cette brochure montrent le caractère systématique des discriminations à l'encontre des Palestiniens : les écarts

de salaires, d'emplois, d'accès à certains secteurs d'activité, le non-respect du droit et des règles administratives différentes selon l'origine.



En Israël

Sur le territoire israélien actuel, un million et demi de Palestiniens (20% de la population) vivent comme des citoyens de deuxième classe où ils subissent des discriminations. Ils sont défavorisés dans la législation de la nationalité et du mariage, dans l'accès aux ressources de travail, syndicales, culturelles, de santé, d'éducation et même aux permis de construire qu'ils n'obtiennent presque jamais. Afin d'annexer le Golan syrien en 1967, 95 % de sa population en a été expulsée. Plus d'une centaine de villages Palestiniens d'Israël ne sont pas reconnus et, par conséquent, ne reçoivent aucun service. Les Palestiniens citoyens d'Israël ne peuvent pas, selon la loi israélienne, posséder des propriétés sur 93 % du territoire qui est exclusivement réservé aux Juifs, Israéliens ou d'ailleurs.

En Cisjordanie

Dans les territoires occupés depuis 1967, plus de 18 000 maisons palestiniennes ont été détruites pour permettre aux colonies israéliennes de s'étendre. Plus d'un million d'oliviers et autres arbres fruitiers ont été arrachés. C'est l'armée israélienne qui contrôle l'eau de Cisjordanie, en confisque plus de 80 % et revend le reste aux Palestiniens 4 fois son prix.



Plus de 11.000 Palestiniens croupissent aujourd'hui dans les prisons israéliennes, dans lesquelles de nombreux cas de torture sont dénoncés.

La Cisjordanie est divisée en dizaines de « Bantoustans » isolés entre lesquels il n'est pas possible de circuler sans autorisation israélienne, délivrée arbitrairement dans l'un de ses 650 « check-points ». Les Palestiniens ne peuvent emprunter les autoroutes reliant les colonies, ni utiliser l'aéroport international de Tel Aviv. Le Mur de séparation empêche physiquement des dizaines de milliers de Palestiniens d'accéder à leurs familles, lieux de travail, écoles, universités ou hôpitaux.

A Gaza

Un million et demi de Palestiniens dans la bande de Gaza vivent un cas extrême d'oppression systématique : blocus total, privation des produits de première nécessité, bombardements fréquents et de plus en plus violents (plus de 1 400 morts en un mois en janvier 2009)...

Dans le monde entier, près de six millions de Palestiniens vivent aujourd'hui en exil et sont discriminés par l'impossibilité de rentrer dans leur pays. A différents degrés, ce sont donc bien tous les Palestiniens (11 millions de personnes, dont la moitié a le statut de Réfugié) qui vivent une ségrégation quotidienne.

L'utilisation du mot «apartheid», pour qualifier la situation qu'Israël impose aux Palestiniens, est souvent jugée excessive par le grand public. Il s'avère pourtant que l'utilisation de ce terme est tout à fait adaptée pour décrire et dénoncer le sort des Palestiniens... Les Israéliens eux-mêmes dans un sondage publié dans Haaretz le 22 octobre 2012, et réalisé par un groupe d'étude de l'université de Tel Aviv, confirment cet état de fait. Selon ce sondage, 58% de la population juive d'Israël pense qu'il y a un apartheid à l'encontre des populations arabes, 42% des sondés ne veulent pas vivre dans le même immeuble que des arabes, 42% ne veulent pas que leurs enfants aillent dans les mêmes classes que les arabes et 47% se déclarent favorable à un transfert d'une partie des populations arabes d'Israël vers la Cisjordanie.

Israël est un Etat d'apartheid.

APPEL POUR UNE CAMPAGNE NATIONALE DE BOYCOTT DÉSinVESTISSEMENT ET SANCTIONS (BDS)

LA RÉPONSE CITOYENNE ET NON-VIOLENTE À L'IMPUNITÉ D'ISRAËL

IL FAUT DIRE STOP À ISRAËL !

Nous constatons que loin de chercher une solution juste et pacifique avec les Palestiniens, Israël, à travers ses gouvernements successifs, s'engage toujours plus avant dans la violence de l'occupation, de la colonisation, la violation des droits humains et du droit international. Cette situation a atteint un point culminant en 2009 avec l'offensive criminelle sur Gaza dont le siège se poursuit. Le nouveau gouvernement israélien ne programme, pour seul horizon, que le transfert des Palestiniens, la poursuite de la colonisation et un régime légal discriminant envers les citoyens palestiniens d'Israël qui s'apparente de plus en plus à celui de l'ex-Apartheid sud africain. Les droits des Palestiniens sont bafoués depuis trop longtemps, nous devons agir ! Nous considérons que la politique destructrice d'Israël se poursuit parce que personne ne l'arrête. La communauté internationale ne joue pas son rôle, l'Union Européenne et le gouvernement français les premiers :

- **Qui refusent de sanctionner les violations des droits humains par la suspension des accords d'association conférant à cet état un statut de partenaire commercial et économique privilégié ;**
- **Qui veulent même aujourd'hui imposer le renforcement de ces privilèges ;**
- **Qui ne suivent pas non plus les avis de la Cour internationale de Justice les incitant à prendre des mesures contre l'illégalité du Mur dit de Séparation et contre la colonisation en Cisjordanie, ni même sur la détention de milliers de prisonniers politiques.**

Cette communauté internationale ne fait rien pour empêcher les assassinats ciblés, l'emprisonnement de députés élus démocratiquement, les châtiments collectifs, ni pour la levée du siège de Gaza .

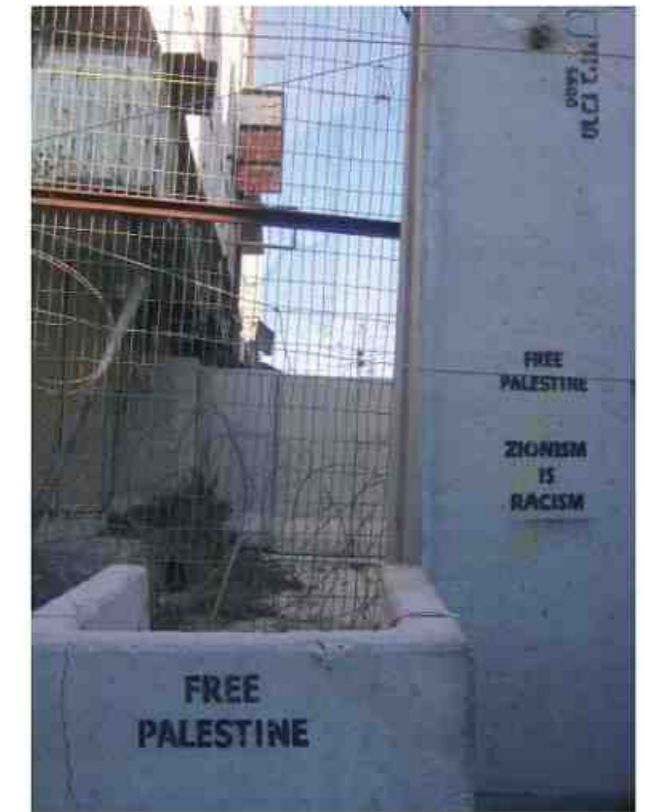
Nous, société civile française, citoyens, associations, organisations syndicales et politiques, décidons de nous engager activement dans la Campagne internationale de BDS appelée à l'unanimité de la société civile palestinienne en 2005 :

...« Nous, représentants de la société civile palestinienne, invitons les organisations des sociétés civiles internationales et les hommes et femmes de conscience du monde entier à imposer de larges boycotts et à mettre en application des initiatives de retrait d'investissements contre Israël tels que ceux appliqués à l'Afrique du Sud à l'époque de l'apartheid. (...)

Nous faisons appel à vous pour faire pression sur vos Etats respectifs afin qu'ils appliquent des embargos et des sanctions contre Israël.

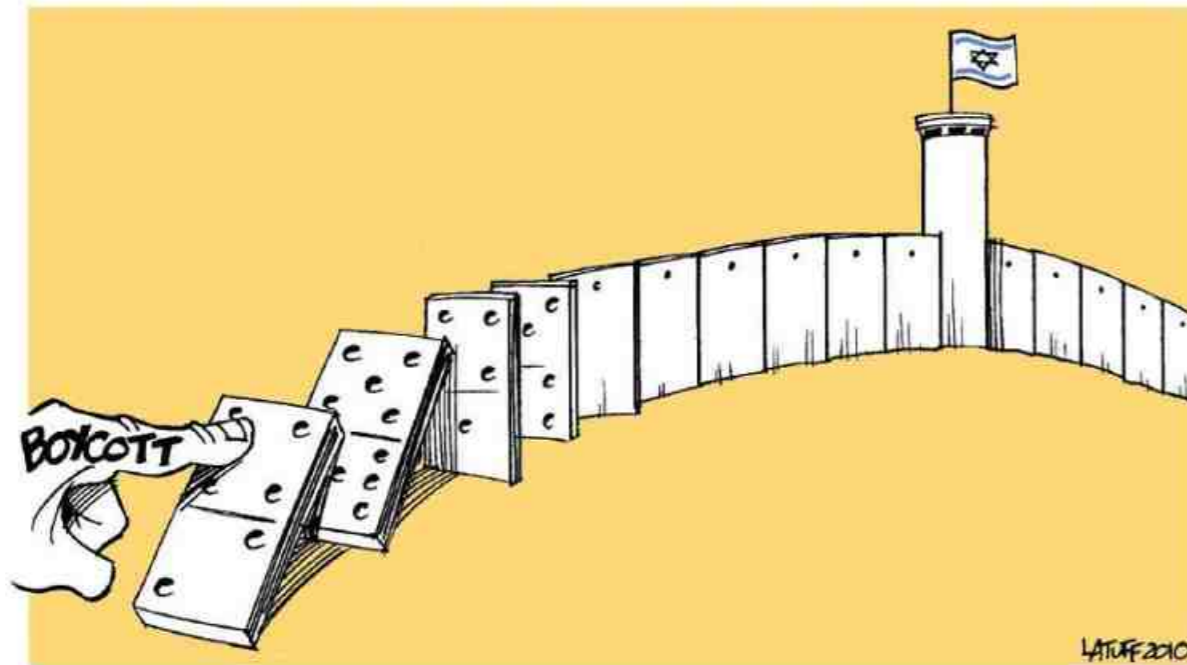
Ces mesures de sanction non violentes devraient être maintenues jusqu'à ce qu'Israël honore son obligation de reconnaître le droit inaliénable des palestiniens à l'autodétermination et respecte entièrement les préceptes du droit international. »... Cet appel palestinien a été adopté par des centaines de mouvements progressistes internationaux dont de nombreux militants, associations et intellectuels israéliens opposés à cette politique coloniale.

Nous nous engageons à agir dans un cadre politique, citoyen et éthique, sur la base de la charte des principes jointe, pour une véritable mise en œuvre de cette campagne, en créant des cadres unitaires de mobilisation, d'information, et/ou d'action, ou au sein de collectifs déjà existants.



LA CAMPAGNE BDS : LA RÉPONSE SYNDICALE À L'APARTHEID

Le mouvement syndical international a toujours montré son engagement envers les droits humains, par des actions de solidarité envers les peuples opprimés ou par l'adoption de sanctions dirigées vers les régimes oppressifs (1). Face à la situation d'apartheid que subissent les travailleurs palestiniens en Israël, il est urgent d'organiser la solidarité syndicale avec les syndicats palestiniens, mais aussi de couper les relations avec l'Histadrout, syndicat colonial et discriminant israélien. La campagne BDS France regroupe des militants politiques et associatifs, mais aussi des syndicats: Solidaires, la CNT, la Confédération paysanne, la GUPS et des syndicats de branche comme la CGT-INRA, la CGT-FNAF et plusieurs unions locales de la FSU, de la CGT, de FO et de l'UNEF.



(1) : en 1974 par exemple la CGT, la CFTD, le SNEP, le SNES ont pris position contre l'apartheid en Afrique du Sud en signant une pétition contre la venue en France de l'équipe de Rugby sud-africaine.

APPEL DES SYNDICATS PALESTINIENS

Pour célébrer le premier mai - jour symbole des luttes des travailleurs et de solidarité internationale - la première conférence BDS des syndicats palestiniens s'est tenue à Ramallah le 30 avril 2011. Elle était organisée à l'initiative de la plupart des organisations syndicales palestiniennes : fédérations, unions et confédérations représentant l'ensemble de la société palestinienne. Cette conférence était organisée par la Coalition des Syndicats Palestiniens pour BDS (PTUC-BDS) : la plus grande coalition de tous les mouvements syndicaux palestiniens.

Tous les plus grands syndicats palestiniens, fédérations comme unions, sont signataires de l'appel BDS de 2005 et sont membres du Comité BDS National Palestinien. Les syndicats soutiennent les actions de la campagne BDS et organisent le boycott des consommateurs ainsi que des campagnes de désinvestissement au sein du mouvement des travailleurs, ou encore utilisent leur position de force pour appeler à des sanctions contre Israël.

Les dockers sont particulièrement actifs dans la lutte pour les droits des Palestiniens. Suite à l'attaque meurtrière des Israéliens contre la flottille de la Liberté de 2010, et en réponse à un appel du mouvement syndical palestinien, les syndicats de dockers suédois ont bloqué plus de 500 containers d'environ 500 tonnes, empêchant durant toute une semaine les exportations vers Israël et le transport de produits israéliens. De même, les dockers d'Oakland en Californie ont refusé 24 heures durant de décharger un cargo israélien.

Ces actions ont fait suite à celles des syndicats sud-africains de transport et de travailleurs, qui avaient les premiers mis en place le boycott du commerce maritime israélien en février 2009 : ils avaient refusé de décharger un navire à Durban pour protester contre les attaques guerrières d'Israël sur la Bande de Gaza. Le SAMWU (syndicat des travailleurs municipaux sud-africains) a fondé la « Zone anti Apartheid israélien (1) » pour s'assurer que ses municipalités n'aient aucun lien ni échange quel qu'il soit – commercial, scolaire, sportif – avec le régime israélien. Des campagnes similaires, menées par des militants syndicaux, ont vu le jour un peu partout dans le monde, notamment en Irlande et en Australie.

Les syndicats palestiniens appellent leurs homologues internationaux à prendre des mesures de sanctions face au racisme du syndicat israélien Histadrut. En Ecosse et en Afrique du Sud, différents syndicats ont déjà pris des mesures ou s'approprient à le faire.

Ramallah, le 30 avril 2012.

(1) : « Israeli Apartheid Free Zone »

EN TANT QUE SYNDICALISTE,
COMMENT AGIR MAINTENANT?



1 Je diffuse cette brochure autour de moi, j'informe à chaque fois que c'est possible sur les conditions de travail des Palestiniens.

2 Je me renseigne sur mon entreprise. Est-elle engagée dans l'économie israélienne ?

Certaines entreprises ont des partenariats avec des sociétés israéliennes. Récemment par exemple Sud Solidaires PTT a dénoncé un nouveau partenariat entre France Télécom- Orange et Partner, société de téléphonie israélienne qui a des antennes mobiles dans les colonies illégales et qui exploite des fréquences d'émission qui reviennent de droit aux Palestiniens. Le droit condamne la colonisation et avec ce partenariat France-Télécom se rend complice de crime de guerre.

Pour toute question ou si vous avez des doutes sur les investissements de votre entreprise vous pouvez envoyer un message à l'association israélienne : Who profits from the occupation (<http://www.whoprofits.org/>) qui fait un travail de recherche sur l'investissement des entreprises internationales en territoires occupés, ou à la campagne BDS France: campagnebdsfrance@yahoo.fr.

3 Je fais prendre position à mon syndicat à tous les niveaux de toutes les instances en faisant voter une motion de soutien à la campagne BDS (Voir en annexe 1 la motion que différentes unions syndicales ont déjà votée).

4

J'organise une mission syndicale en Palestine et je fais venir des syndicalistes Palestiniens dans mon syndicat.

Tous les travailleurs palestiniens le disent; il faut venir sur place pour se rendre compte des conditions de travail désastreuses et des inégalités

entre salariés. Sud solidaires, la CNT ont déjà organisé des missions syndicales en Palestine permettant ainsi à des militants syndicaux de mieux appréhender la réalité palestinienne, de pouvoir agir avec plus d'efficacité à leur retour en France. Les organisations palestiniennes et israéliennes citées dans cette brochure sont prêtes à vous rencontrer. Pour toute organisation de mission là aussi la campagne BDS France peut vous aider, donner des contacts, etc.

On peut aussi organiser des rencontres en France en invitant des militants syndicaux palestiniens à venir faire des réunions d'information auprès des fédérations.

5

J'agis dans mon syndicat pour qu'il cesse sa collaboration avec l'Histadrut.

Les Palestiniens nous demandent unanimement de rompre les liens avec ce syndicat discriminant et complice de la politique coloniale d'Israël, membre de la CSI (Confédération Syndicale Internationale).

ANNEXES

MOTION DE SOUTIEN A LA CAMPAGNE BDS

Les violations du droit international par les autorités israéliennes, notamment le blocus de Gaza et la poursuite délibérée de la colonisation en Cisjordanie, ne connaissent pas de répit, sans oublier les conditions d'incarcération des prisonniers politiques.

----- considère que le respect des droits du peuple palestinien, tous ses droits, y compris le droit au retour des réfugiés, et la réparation des torts causés à ce peuple, sont des conditions indispensables pour une solution réellement pacifique et durable au Proche Orient.

----- fait siennes les conclusions des quatre premières sessions du tribunal Russell pour la Palestine dénonçant d'une part les manquements de l'UE, la responsabilité des entreprises intervenant dans les territoires occupés et d'autre part, qualifiant les pratiques de l'Etat israélien à l'encontre de la population palestinienne, aussi bien sur le territoire israélien que dans les territoires palestiniens occupés, de violation de « l'interdiction internationale de l'apartheid ». L'amplification des opérations de colonisation est un obstacle à la paix.

----- rappelle son attachement à une paix juste et durable entre Palestiniens et Israéliens à l'intérieur de frontières sûres et reconnues.

----- confirme son engagement dans la campagne BDS (Boycott, Désinvestissements, Sanctions) pour imposer notamment des sanctions contre Israël en tant que puissance occupante tant qu'il refuse d'appliquer le droit international, les résolutions des Nations Unies et l'avis de la Cour internationale

de Justice concernant le mur d'annexion en Cisjordanie, la colonisation constante de la Cisjordanie dont Jérusalem-Est, et le blocus de Gaza. La France doit agir pour que l'UE suspende l'accord d'association UE / Israël.

----- décide d'adhérer à la campagne BDS-France et appelle l'ensemble du mouvement syndical à faire de même.



9 juillet 2005/ Appel au Boycott, aux Sanctions et aux Retraits des Investissements contre Israël jusqu'à ce qu'il applique le droit international et les principes universels des droits de l'homme .

« Un an après l'avis consultatif historique de la Cour internationale de Justice (CIJ) qui a jugé illégal le mur qu'Israël construit sur le territoire palestinien occupé, Israël continue sa construction du mur colonial au mépris total de la décision de la Cour. Après trente huit ans d'occupation par Israël de la Cisjordanie palestinienne (y compris Jérusalem-Est), de la bande de Gaza et des hauteurs du Golan syrien, Israël continue à accroître les colonies juives. Il a unilatéralement annexé Jérusalem-Est occupé et les hauteurs du Golan et annexe maintenant de facto de grandes parties de la Cisjordanie à l'aide du Mur. Israël prépare également, dans l'ombre, son redéploiement prévu dans la bande de Gaza pour établir et accroître les colonies en Cisjordanie. Cinquante-sept ans après que l'Etat d'Israël ait été établi principalement sur la terre ethniquement nettoyée de ses propriétaires palestiniens, une majorité de Palestiniens sont des réfugiés, dont la plupart sont apatrides. D'ailleurs, le système de discrimination raciale contre ses propres citoyens Arabes-Palestiniens derrière lequel il s'est retranché demeure intact.

À la lumière des violations persistantes du droit international par Israël, Etant donné que, depuis 1948, les centaines de résolutions de l'ONU ont condamné les politiques coloniales et discriminatoires d'Israël en tant qu'illégales et ont appelé à des remèdes immédiats, proportionnés et efficaces,

Etant donné que toutes les formes d'intervention internationale et de tentatives de paix n'ont jusqu'ici pas convaincu ou forcé Israël à se conformer à la loi humanitaire, à respecter les Droits de l'Homme fondamentaux et à mettre fin à son occupation et son oppression du peuple de la Palestine,

En raison du fait que les peuples de conscience parmi la communauté internationale ont historiquement appelé au Boycott, aux Sanctions et aux Retraits des Investissements contre Israël, endossé la responsabilité morale de combattre l'injustice, comme illustré dans la lutte pour abolir l'Apartheid en Afrique du Sud par diverses formes de boycott, de retrait d'investissement et de sanctions; inspirés par la lutte des Sud-Africains contre l'Apartheid et dans l'esprit de la solidarité internationale, de la cohérence morale et de la résistance à l'injustice et à l'oppression.

Nous, représentants de la Société civile palestinienne, invitons les organisations des sociétés civiles internationales et les gens de conscience du monde entier à imposer de larges boycotts et à mettre en application des initiatives de retrait d'investissement contre Israël tels que ceux appliqués à l'Afrique du Sud à l'époque de l'Apartheid. Nous faisons appel à vous pour faire pression sur vos états respectifs afin qu'ils appliquent des embargos et des sanctions contre Israël. Nous invitons également les Israéliens honnêtes à soutenir cet appel, dans l'intérêt de la justice et d'une véritable paix. Ces mesures de sanction non-violentes devraient être maintenues jusqu'à ce qu'Israël honore son obligation de reconnaître le droit inaliénable des Palestiniens à l'autodétermination et respecte entièrement les préceptes du droit international en :

- 1. Mettant fin à son occupation et à sa colonisation de toutes les terres arabes et en démantelant le Mur;**
- 2. Reconnaisant les droits fondamentaux des citoyens arabo-palestiniens d'Israël à une égalité absolue;**
- 3. Respectant, protégeant et favorisant les droits des réfugiés palestiniens à revenir dans leurs maisons et propriétés comme stipulé dans la résolution 194 de l'ONU.**

ANNEXE 3 LISTE DES SYNDICATS INTERNATIONAUX PARTICIPANT A BDS

LISTE DES SYNDICATS INTERNATIONAUX QUI RELAIENT L'APPEL BDS

Grande-Bretagne : Union nationale des Journalistes, Unison, Union générale des Transports, Alliance des Services publics d'Irlande du Nord, Confédération des syndicats écossais, Union des Dockers Merseyside, Union des Etudiants de Manchester, Union des Etudiants en Economie de Londres, Union de l'Université britannique, le syndicat des universités de Londres ULU.

Norvège : Confédération des Syndicats norvégiens, Syndicat des Electriciens, Syndicat des Conducteurs de locomotives, Syndicat des Conducteurs de tram d'Oslo, Syndicat des Employés de bureau.

Canada : Syndicat des Travailleuses et des Travailleurs des Postes, Fédération Nationale des Enseignantes et des Enseignants du Québec, Syndicat des Employés des Services publics de l'Ontario, Association pour une Solidarité Syndicale Étudiante du Québec.

République d'Irlande : Confédération des syndicats irlandais, Syndicat des Services et de l'Industrie.

Afrique du Sud : Confédération des Syndicats sud-africains, Syndicat des Travailleurs de la Métallurgie et de l'Electricité.

Australie : Union Maritime.

Italie : FLAICA-CUB.

Espagne : LAB (Pays basque), Intersyndicale Alternative (Catalogne).

Brésil : Centrale unique des Travailleurs.

Cuba : tous les syndicats.

Egypte: la fédération syndicale indépendante égyptienne

ANNEXE 4

ASSOCIATIONS/ ORGANISATIONS NATIONALES

- ABNA PHILISTINE
- ALLIANCE FOR FREEDOM AND DIGNITY (AFD)
- ALTERNATIVE LIBERTAIRE
- AMÉRICAINS CONTRE LA GUERRE – AMERICANS AGAINST THE WAR (AAW FRANCE)
- ASSOCIATION DES PALESTINIENS EN FRANCE (APF)
- ASSOCIATION DES TRAVAILLEURS MAGHRÉBINS EN FRANCE (ATMF)
- ASSOCIATION DES TUNISIENS EN FRANCE (ATF)
- ASSOCIATION DES UNIVERSITAIRES POUR LE RESPECT DU DROIT INTERNATIONAL EN PALESTINE (AURDIP)
- ATTAC FRANCE
- CAMPAGNE CIVILE INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DU PEUPLE PALESTINIEN (CCIPPP)
- COLLECTIF CALADOIS DE SOUTIEN AU PEUPLE PALESTINIEN
- COLLECTIF DES FEMINISTES POUR L'EGALITE (CFPE)
- COLLECTIF JUDEO ARABE ET CITOYEN POUR LA PALESTINE
- COLLECTIF DES MUSULMANS DE FRANCE (CMF)
- COMITES PALESTINIENS POUR LE DROIT AU RETOUR
- CONFEDERATION NATIONALE DU TRAVAIL (CNT)
- CONFEDERATION PAYSANNE
- COORDINATION INTER ASSOCIATIVE POUR LA PALESTINE (CIAPP)
- COORDINATION UNIVERSITAIRE POUR LA PALESTINE (CUP)
- DROIT SOLIDARITE
- EMANCIPATION SYNDICALE ET PEDAGOGIQUE
- EMERGENCE
- FÉDÉRATION ARTISANS DU MONDE
- FÉDÉRATION DES TUNISIENS POUR UNE CITOYENNETE DES DEUX RIVES (FTCR)
- FÉDÉRATION POUR UNE ALTERNATIVE SOCIALE ET ÉCOLOGIQUE (FASE)
- FORUM SOCIAL DES QUARTIERS POPULAIRES (FSQP)
- FRONT POPULAIRE TUNISIEN EN ILE DE FRANCE
- GAUCHE ANTI-CAPITALISTE (GA)
- GENERAL UNION OF PALESTINIAN STUDENTS (GUPS)
- GÉNÉRATION PALESTINE (GP)
- ISM FRANCE
- LE PARTI DE GAUCHE
- LES ALTERNATIFS
- MOUVEMENT DES QUARTIERS POUR LA JUSTICE SOCIALE (MQJS)
- MOUVEMENT IMMIGRATIONS BANLIEUES (MIB)
- MOUVEMENT POUR UNE ALTERNATIVE NON VIOLENTE (MAN)
- NOUVEAU PARTI ANTICAPITALISTE (NPA)
- PARTICIPATION ET SPIRITUALITÉ MUSULMANES (PSM)
- PARTI DES INDIGENES DE LA REPUBLIQUE (PIR)
- RÉSEAU SORTIR DU COLONIALISME

SIGNATIARES DE BDS FRANCE

- RÉSEAU JUIF INTERNATIONAL ANTIZIONISTE - INTERNATIONAL JEWISH ANTI-ZIONIST NETWORK (IJAN)
- RESPAIX
- RÉVEIL DES CONSCIENCES
- UNION SYNDICALE SOLIDAIRES
- UNION DES TRAVAILLEURS IMMIGRES TUNISIENS (UTTI)
- UNION FRANÇAISE DES CONSOMMATEURS MUSULMANS
- UNION JUIVE FRANÇAISE POUR LA PAIX (UJFP)

OBSERVATEURS

- AFPS

ASSOCIATIONS/COLLECTIFS LOCAUX

- AMERICAINS POUR LA PAIX ET LA JUSTICE (APJ) - MONTPELLIER
- ASSOCIATION « STOP APARTHEID TOULOUSE »
- ASSOCIATION « UNE TOILE CONTRE LE MUR » - ANNEMASSE
- ASSOCIATION ORLEANS LOIRET PALESTINE
- ASSOCIATION « NOGENT-AIDA »
- ASSOCIATION « CREIL-PALESTINE »
- COLLECTIF 69 DE SOUTIEN AU PEUPLE PALESTINIEN
- COMITE BDS FRANCE CLICHY PALESTINE
- COMITE BDS FRANCE MONTPELLIER
- COMITE BDS FRANCE PARIS NORD EST
- COMITE ORNE PALESTINE – ALENCON
- COMITE BDS MULHOUSE
- AFPS GENNEVILLIERS
- AFPS MONTELMAR/CRUAS
- COMITE BDS FRANCE ARDECHE- MERIDIONALE
- COMITE BDS FRANCE COMMINGES
- COMITE BDS MONTARGOIS
- COMITE BDS FRANCE 30
- REUNION PALESTINE SOLIDARITE
- AFPS CALVADOS
- COMITE PALESTINE 81
- GROUPE DES ASSOCIATIONS DE BAGNOLET (GAB)
- AFPS41 GROUPE LOIR ET CHER
- COMITE SAINTONGE PALESTINE
- AFPS LE HAVRE
- COLLECTIF PALESTINE METZ BDS
- COLLECTIF CALADOIS POUR LE PEUPLE PALESTINIEN
- ASSOCIATION COUSERANS (09) PALESTINE
- COLLECTIF BDS XIBEROA
- AFPS ALBERTVILLE SAVOIE
- AFPS 84
- FSU 31
- AFPS 59/62
- AFPS 63

ANNEXE 5

Début 20^{ème}

La Palestine n'est pas une entité politique indépendante. C'est une province de l'Empire ottoman.

1882

Première vague d'immigration juive en Palestine (juifs russes ayant fui les pogroms).

1897

Théodor Herzl fonde l'Organisation sioniste au premier congrès sioniste de Bâle. Ce congrès marque le début du sionisme politique et de la stratégie de peuplement d'Eretz-Israel (terre qui correspond à la Palestine historique).

1900

Environ 5 000 colons juifs ont créé 22 moshavots (exploitations agricoles).

1914

Population de 730 000 arabes (soit 92,5% de la population) et de 60 000 juifs.



RAPPEL HISTORIQUE

1917

Déclaration Balfour. La Grande Bretagne soutient l'établissement en Palestine d'un «foyer national juif».

1920-1947

La Palestine est sous mandat britannique.

1920

Premières expériences d'organisation syndicale, de confrontation et de coopération avec leurs travailleurs juifs et la Histadrut (fondée en 1920). Création de l'Association des travailleurs arabes à Haïfa, puis de la Conférence des travailleurs arabes, qui rallia la Fédération syndicale internationale en 1945.

1936-1939

Grande révolte arabe: lutte populaire contre l'Autorité britannique et les colons sionistes. Les travailleurs palestiniens organisent une grève de six mois, mais elle ne fait que contribuer davantage à la marginalisation des travailleurs palestiniens, les grévistes étant remplacés par des travailleurs juifs.

1946

Population totale de 1 845 599 habitants dont 67% sont des Palestiniens. Parmi les 1,2 millions de palestiniens, 900 000 résident dans la plaine côtière qui deviendra Israël.

1948

La Nakba (en arabe, la « catastrophe ») : massacres de Palestiniens perpétrés par les milices sionistes qui provoquent l'exode de 750 000 Palestiniens en dehors des frontières de l'État d'Israël nouvellement créé par le plan de partage de l'ONU adopté en 1947. Parmi les réfugiés, la plupart des dirigeants du mouvement ouvrier. Effondrement des organisations syndicales palestiniennes.

ANNEXE 5



1962

42 ans après sa création, l'Histadrut intègre les Palestiniens de 1948.

1964

Création de l'OLP (organisation de libération de la Palestine) intégrant le Fatah (créé en 1959).

1966

Fin du régime militaire. Les Palestiniens de 1948 deviennent «citoyens d'Israël» qu'en 1966 mais sans accéder aux mêmes droits que les citoyens juifs (discriminations quant aux écoles, aux routes, aux services sociaux...).

1967

Guerre des six jours: Israël occupe militairement le Golan syrien, le Sinaï égyptien, la Cisjordanie, Jérusalem et Gaza créant 200 000 réfugiés supplémentaires. La colonisation de ces territoires commence. La résolution 242 de l'ONU exige le retrait des forces armées des territoires occupés.

1967-1979

Israël ferme tous les bureaux et interdit toute activité syndicale.

RAPPEL HISTORIQUE



1973

Guerre du Kippour: les troupes égyptiennes et syriennes tentent vainement de reconquérir les territoires occupés.

1978

Israël envahit le Liban. Accords de Camp David entre Israël et l'Égypte qui récupère le Sinaï.

1980

Israël annexe Jérusalem, les habitants arabes ne sont pas considérés comme des citoyens d'Israël, ils ont seulement une carte de résident.

1981

Israël annexe le Golan, réservoir d'eau de toute la région.

1982

Israël envahit le Liban et fait le siège de Beyrouth. Le 15 septembre les troupes

israéliennes massacrent les réfugiés Palestiniens des camps de Sabra et Chatila. Retrait des troupes en 1985, sauf dans la partie sud.

1987

Première Intifada, mouvement de désobéissance civile organisée par les palestiniens de l'intérieur sans l'OLP, violemment réprimée (plus de 1000 assassinats). Emiettement total du mouvement ouvrier, qui se traduit par 161 syndicats très liés à des partis politiques en Cisjordanie et à Gaza, avec une affiliation totale ne dépassant guère 6.000 travailleurs.

1987

Création du Hamas à Gaza.

1989

Après la chute du mur de Berlin, 200 000 juifs d'URSS immigreront en Israël.

1991

Création de la PGFTU.

1993

Accords d'Oslo, reconnaissance mutuelle entre Israël et l'OLP qui peut revenir en Palestine.

1993

Création du DWRC.

1994-1996

La Cisjordanie est divisée en trois zones. Seule la zone A (2% du territoire) est sous administration palestinienne. Jérusalem est désormais interdite d'accès aux palestiniens de Cisjordanie, la question des 600 000 réfugiés, des colons, des ressources et de l'eau sont renvoyées à plus tard.

1996

Yasser Arafat est élu président de l'Autorité palestinienne. Un leader

du Hamas est assassiné par les services secrets israéliens, s'en suit une vague d'attentats. Israël répond par la suspension des négociations avec l'Autorité palestinienne et la multiplication de représailles collectives. La droite de Benjamin Nethanyahou remporte les élections, poursuit l'encerclement de Jérusalem-est par des colonies, multiplie les check-points en Cisjordanie et asphyxie totalement son économie (le taux de chômage à Gaza et en Cisjordanie passe de 18 à 34% entre 1993 et 1997).

2000

Début de la Seconde Intifada déclenchée par Ariel Sharon montant en parade sur l'esplanade des mosquées à Jérusalem : 300 palestiniens tués en un mois.

2001

Ariel Sharon devient premier ministre, il instaure le blocus de Ramallah, bombardement des villes palestiniennes, attentats ciblés contre des dirigeants politiques.

2002

L'armée israélienne reprend le contrôle total de la Cisjordanie (y compris des villes et des camps de réfugiés) et entreprend en juin la construction du Mur. En deux ans, le nombre des victimes de l'Intifada s'élève à 2 300.

2004

Le Mur est jugé illégal par la Cour internationale de Justice.

2005

Après la mort de Yasser Arafat, Mahmoud Abbas est élu président de l'Autorité palestinienne. Israël vide ses colons de Gaza mais garde le contrôle de ses frontières terrestres, maritimes et aériennes. Ariel Sharon est réélu.

2006

Le Hamas remporte les élections législatives à Gaza et en Cisjordanie, l'UE suspend ses financements au gouvernement palestinien. Après les premiers heurts inter-palestiniens, un accord d'entente nationale est trouvé pour la création d'un État palestinien sur les frontières de 67. Israël bombarde Gaza et Naplouse (Cisjordanie) et arrête bon nombre de dirigeants politiques.

2007

Le Hamas prend le pouvoir à Gaza, Mahmoud Abbas constitue un gouvernement d'urgence. En septembre Israël impose un blocus complet de la bande de Gaza (fermeture des frontières, coupures d'électricité, arrêt des approvisionnements...).

2007

Jugement de la Haute Cour de Justice israélienne (affaire 5666/03), selon lequel la législation israélienne du travail s'applique aux contrats de travail conclus entre travailleurs palestiniens et les employeurs israéliens lorsque le travail est accompli dans les colonies israéliennes. Jurisprudence peu suivie d'effets.

2007

Création de Koach La Ovdim.

Décembre 2008- janvier 2009

Israël attaque Gaza, 1 400 victimes en 22 jours, destruction d'hôpitaux, d'écoles, d'universités, de logements, d'infrastructures. Utilisation illégale d'armes au phosphore blanc.

2009

Ecrasante majorité des partis de droite et d'extrême droite aux élections législatives. Avigdor Lieberman, ministre des affaires étrangères et partisan de la création d'un «état ethniquement pur».

2010

Sous pression internationale, Israël annonce l'assouplissement de l'embargo de Gaza, sur les biens "à usage civil". Les matériaux de construction, suscep-

tibles d'utilisation à des "fins militaires", restent sous embargo (cahiers, vinaigre, ciment...).

2011

L'Autorité palestinienne annonce des élections générales d'ici à septembre. Le Fatah et le Hamas scellent leur réconciliation au Caire. L'Égypte annonce l'ouverture permanente à Rafah du point de passage avec la bande de Gaza, afin d'alléger le blocus imposé par Israël à l'enclave palestinienne. En octobre, les Palestiniens obtiennent le statut de membre à part entière de l'Unesco, les USA posant un veto à l'obtention d'un siège à l'ONU.

2011

Loi de la Knesset interdisant le Boycott.

2012

Le Fatah et le Hamas signent à Doha un accord sur la formation d'un cabinet de transition dirigé par Mahmoud Abbas, chargé de superviser la tenue d'élections.



Chiffres clef de l'économie dans les territoires occupés palestiniens
Rapport de l'UNCTAD 15 juillet 2011

	1995	1999	2002	2004	2006	2008	2009	2010
Population (millions)	2,34	2,96	3,23	3,41	3,61	3,83	3,94	4,05
Chômage (%)	32,6	21,7	41,2	32,5	29,8	32,4	30,1	30
Emploi total (milliers)	417	588	452	551	636	667	718	744
Secteur public	51	103	125	131	148	161	181	179
Colonies	68	135	42	45	55	67	73	78

Pauvreté et emploi, novembre 2007

BIT 2008 par Near east consulting, palestine poverty monitor 2007

	Emploi à plein temps	Emploi à temps partiel	Sans emploi	Personnes au foyer	étudiants	Retraités	TOTAL
En dessous du seuil de pauvreté (%)	37,1	82,4	79,6	61,5	68,4	50	56,6

Le seuil de pauvreté ici considéré est de 2 000 NIS pour une famille de deux adultes et quatre enfants.

Le taux de pauvreté des travailleurs sans emploi ou occupant un poste à temps partiel est de 80% environ tandis que celui des personnes travaillant à temps plein s'élève à 37%.

TRAVAIL DES ENFANTS : les résultats de l'étude du bureau central palestinien des statistiques (PCBS) sur les conditions de travail en 2007 indique que dans les territoires occupés 4,6% des enfants de 7 à 17 ans travaillent, contre rémunération ou non. Plusieurs interlocuteurs ont informé la mission du BIT que de plus en plus d'enfants sont obligés de travailler, en particulier à Gaza.

QUELQUES SITES OÙ VOUS POURREZ TROUVER DES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES À CETTE BROCHURE :

Le site BDS France :
www.bdsfrance.org

La plateforme des ONG françaises pour la Palestine :
<http://plateforme-palestine.org/index.php>

Union générale des étudiants de Palestine (GUPS) :
<http://www.gups-france.org/>

Union Juive Française pour la Paix (UJFP) :
<http://www.ujfp.org/>

Campagne Civile Internationale pour la Protection du Peuple Palestinien (CCIPPP) :
<http://www.protection-palestine.org/>

Génération Palestine :
<http://generation-palestine.org/>

L'Association des Universitaires pour le Respect du Droit International en Palestine (AURDIP) :
<http://www.aurdip.fr/page.php?page=sommaire>

Infos Palestine :
<http://www.info-palestine.net/>

Association France Palestine Solidarité (AFPS) :
<http://www.france-palestine.org/>

Palestinian Campaign for the academic and cultural boycott of Israel (PACBI) (en anglais):
<http://www.pacbi.org/>

Who profits (en anglais):
<http://whoprofits.org/>

BIBLIOGRAPHIE SUGGESTIVE:

Boycott, Désinvestissements, Sanctions, BDS contre l'apartheid et l'occupation de la Palestine, Omar Barghouti, Ed. La Fabrique 2010.

Programmer le désastre, la politique israélienne à l'œuvre, Michel Warshawski, Ed. La Fabrique, 2008.

L'Orient incandescent, Gilbert Achcar, Collection Cahiers libres Ed. Pages Deux, 2003.

Le nettoyage ethnique de la Palestine, Papé I., Fayard, Paris.

Le droit au retour, Le problème des réfugiés palestiniens, Mardam-Bey F., Sanbar E. (dir.), Sindbad, Actes Sud, 2002.

Le péché originel d'Israël, L'expulsion des palestiniens revisitée par les « nouveaux historiens » israéliens, Vidal D., Algahzi J., Les Editions de l'Atelier, 2002.

Israël, Palestine, vérités sur un conflit, Gresh A., Fayard.

A la recherche de la Palestine : au delà du mirage d'Oslo, Julien Salingue, Ed. Du Cygne, 2011.

L'identité palestinienne, La construction d'une conscience nationale, Khalidi R., La Fabrique, Paris, 2003.

Gaza 1956, Joe Sacco (Bande dessinée), Ed. Futuropolis, 2010.

Palestine, Joe Sacco (Bande dessinée), Ed. Rackham, 2007

TABLE DES MATIERES

SOMMAIRE	3	PARTIE IV : LE PAYSAGE SYNDICAL	
INTRODUCTION	4	PALESTINIEN ET ISRAELIEN	39
PARTIE I : CISJORDANIE		IV.I. Les principales organisations syndicales	
Un territoire étranglé par la colonisation israélienne	7	IV.I.I. PGFTU	41
I.I. Les camps de réfugiés	9	IV.I.II. DWRC	41
I.II. Une économie sous le joug colonial	10	IV.I.III. Koach la ovdim	42
I.III. Les conditions de travail des Palestiniens de Cisjordanie	10	IV.II.IV. Histradut	42
PAROLES DE PALESTINIENS	12	EXPRESSION DES ORGANISATIONS	43
Le point sur Gaza, une prison à ciel ouvert	19	PARTIE V : LE BDS SYNDICAL	51
PARTIE II : JERUSALEM		V.I. Les droits bafoués des Palestiniens	53
Une ville au centre du conflit colonial	21	V.II. Appel pour une campagne de boycott, désinvestissement et sanctions (BDS)	56
II.I. Un petit point d'histoire	23	V.III. Appel des syndicats palestiniens	59
II.II. Jérusalem aujourd'hui	24	V.IV. En tant que syndicaliste, comment agir maintenant?	60
II.III. Une colonisation aux formes multiples	24	ANNEXES	64
PAROLES DE PALESTINIENS	26	TABLE DES MATIERES	76
PARTIE III : LES PALESTINIENS DE 1948			
Des citoyens de seconde zone	31		
III.I. Emplois par secteur	33		
III.II. Pauvreté et inégalités	33		
III.III. Emplois des femmes palestiniennes	34		
III.IV. L'Histradut et les Palestiniens de 1948	34		
PAROLES DE PALESTINIENS	36		

